



COMITÉ DU JURA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 NOVEMBRE 2019



Boulodrome Régional de BANS / MONT SOUS VAUDREY - Siège du Comité départemental 39 FFPJP

SOMMAIRE

- 1) **RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT**
- 2) **RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**
- 3) **ÉTAT DES LICENCES ANNÉE 2019**
- 4) **RAPPORT COMMISSION SPORTIVE**
- 5) **RAPPORT COMMISSION CHAMPIONNATS**
- 6) **CLASSIFICATION DES JOUEURS**
- 7) **RAPPORT COMMISSION BOULODROME**
- 8) **RAPPORT COMMISSION DISCIPLINE**
- 9) **RAPPORT COMMISSION INFORMATIQUE**
- 10) **RAPPORT COMMISSION ARBITRALE**
- 11) **RAPPORT COMMISSION JEUNES ET TECHNIQUE**
- 12) **RAPPORT COMMISSION FÉMININES**
- 13) **RAPPORT COMMISSION VETERANS**
- 14) **BILAN FINANCIER DU BOULODROME**
- 15) **BILAN COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DU CD 39**
- 16) **BUDGET PRÉVISIONNEL 2020**
- 17) **RAPPORT CERTIFICATION DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES**

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Mesdames, Messieurs,

Après vérification auprès du secrétaire général, 27 clubs sur 29 sont représentés, soit 70 voix sur 72. Le quorum étant largement dépassé. Nous allons pouvoir débiter.

En présence des membres du CD39, je souhaite la bienvenue à tous les présidents et présidentes de clubs, à la commission électorale et aux vérificateurs aux comptes. Bienvenu également aux nouveaux présidents de club élus depuis notre AG 2018, M. Franck CHENU à Saint Claude, M. Stéphane JARJAT à Clairvaux les Lacs, M. Serge JACQUET à Moissey et M. Anthony DA SILVA à Morez.

Nous avons l'honneur d'accueillir quelques personnalités présentes ou qui nous rejoindront au cours de cette journée parmi lesquelles :

- M. Patrick EBEL, représentant le Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations,
- M. Cyrille BRERO, vice-Président du Conseil Départemental, en charge de la Jeunesse, des Sports et de l'Événementiel,
- Mme DEODATI, vice-Présidente du CDOS du Jura,
- M. Guy VILLET, maire de la Commune de Bans,
- M. Jean-Marie MARAUX, Trésorier Général de la FFPJP,
- M. Robert DUTRONC, Président du Comité Régional BFC et du CD71,
- M. Jean GALLIOZ, Président du Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif,
- M. Bernard FAUVEY, vice-Président du CDMJSEA,
- M. Jean-Pierre MARTIN, Président de la Ligue Bourgogne Franche-Comté Sport Adapté,
- Mme Alexandra MONNET-FISTEBERG, présidente du district de la Joux,
- M. Maurice LAJEUNE, ancien secrétaire général du CD39

Je dois vous présenter les excuses de :

- M. Clément PERNOT, président du Conseil Départemental du Jura,
- M. Jacques PELISSARD, maire de Lons le Saunier,
- M. Claude AZEMA, Président de la FIPJP,
- M. Joseph CANTARELLI, Président délégué de la FFPJP,
- M. Michel DEMOUGEOT, Président d'honneur du CD 39 FFPJP,
- M. Christian MILLET, administrateur du Crédit Agricole,
- M. Patrick KREWISS, Président du Comité de l'Yonne,
- M. Alain VORILLION, Président du Comité de Côte d'Or,
- M. Robert MAUJONNET, Président du Comité de la Nièvre,
- M. Christian BERTHET, Président du Comité de Haute-Saône,
- M. Joseph ILLANA, Président du Comité du Territoire de Belfort,
- M. Philippe CATTELET, Président du Comité du Doubs,
- M. Jean RAQUIN, président d'honneur du CD 39 FFPJP
- M. Thomas DEVAUX, Président du CD Sport Adapté,
- Docteur Davida RAZAFINDRAKOTO, médecin du CD39,
- M. Michel BOURGEON, membre du CD39 et Président de Champvans,

- M. Patrick PETETIN, Président de la Pétanque Polinoise,
- M. Michaël FAIVRE, Président de la Boule de Damparis,
- M. Michel PYDO, Président du district du Haut-Jura,
- M. Fabrice CRETIN, président démissionnaire de Bois d'Amont,
- M. Jean-Pierre CLEMENT, ancien trésorier du CD39.

Avant de passer à l'ordre du jour, je souhaite un prompt rétablissement aux dirigeants et aux joueurs malades, hospitalisés ou en convalescence. Le Comité Départemental a une pensée particulière à l'attention de tous ceux et celles qui ont nous quittés au cours de l'année 2019. Parmi eux, M. Guy CLEMENT, ancien président des Rousses, M. Gérard ENTREMONT, M. Jean CAILLON, M. Jean DORAND membre du CD39 de 1978 à 1980, M. André CORDIER, M. Serge DELACROIX, M. Joseph ZANETTI et M. Michel MAYET.

Pour toutes ces personnes, pour nos proches qui ne sont plus des nôtres, je vous invite à observer quelques instants de recueillement.

Pour la bonne tenue de l'Assemblée Générale, il est nécessaire que tous les intervenants prennent la parole avec le micro pour faciliter nos échanges et simplifier les prises de notes de notre secrétaire-général.

Je vous rappelle que seuls les présidents ou leurs représentants dûment mandatés sont habilités à s'exprimer.

Enfin, je n'ai pas reçu de questions diverses mais dans un souci d'ouverture du débat constructif, j'accepterai vos questions relatives aux différents rapports ou propositions du CD39.

Je déclare cette assemblée générale ouverte et je vous propose de délibérer sur l'ordre du jour établi par le CD39.

Paulo DE BASTOS

1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2018

Le compte rendu de l'Assemblée générale 2018 est approuvé et adopté à l'unanimité.

2) Lecture des différents rapports : Rapport du Président, du Secrétaire Général et des Présidents des diverses commissions :

- **Les rapports du Président et celui du Secrétaire Général** n'ont suscité aucune question des participants.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Le rapport moral 2019 de votre Président est celui d'un dirigeant comblé par l'évènement exceptionnel et historique que notre Comité a vécu au mois de juin dernier. Après quasiment 18 mois d'une lutte acharnée, le Comité Départemental est devenu propriétaire du boulodrome régional, environ 9 ans après sa construction. Avec toute la bonne volonté du monde, sans votre soutien et celui du Crédit Agricole, rien n'aurait été possible. Le prêt obtenu auprès d'une seule banque démontre la solidité et la crédibilité de notre plan de financement, celui-là même que nous vous avons présenté l'an dernier.

Au moment où je vous parle, les dirigeants du Comité Départemental ont franchi une première étape essentielle. Chacun, dirigeant ou licencié, peut ressentir un soulagement à l'idée que ce bâtiment ne soit pas devenu un hangar agricole ou industriel.

Dorénavant, il nous faut regarder vers l'avenir : ces 20 prochaines années seront un défi que le Comité Départemental et l'ensemble des clubs jurassiens devront relever. Avec un peu de lucidité et de réalisme, on peut supposer que certaines difficultés se présenteront, parfois même l'adversité, aussi diverse qu'imprévisible, pourra faire douter les plus optimistes mais il appartiendra à chacun des acteurs de notre département de garder le cap et de tout faire, avec passion et raison, pour préserver ce lieu tant apprécié des compétiteurs, férus de pétanque.

Concrètement, pour affronter sereinement l'avenir, deux obligations majeures devront être maîtrisées :

- D'abord, celle à laquelle tout le monde pense, la contrainte financière. Et bien, je voudrais pouvoir regarder 2020 dans le rétroviseur pour être directement en 2021. Pourquoi ? Parce qu'en 2020, le Comité Départemental devra encore honorer des traites liées à notre position de locataire pour environ 19500€ (12000€ de location correspondant aux 6 derniers mois de 2018 et les 6 premiers mois de 2019 puis 7500€ de charges redevables à la CCVA pour les 6 premiers mois de 2019). A cela, s'ajouteront les charges de toute l'année 2020 qui seront proches des 15000€ et bien sûr l'emprunt pour 58000€. Dès que cette année de transition sera franchie, le trésorier du Comité Départemental pourra à nouveau profiter d'un sommeil réparateur. Mais rassurez-vous, comme vous le verrez tout à l'heure, la perspective de cette année délicate a été appréhendée avec beaucoup de sérénité car historiquement, la trésorerie du Comité Départemental a quasiment toujours été gérée d'une manière exemplaire grâce notamment aux divers trésoriers qui ont œuvré bénévolement avec professionnalisme à qui il faut rendre hommage aujourd'hui. Je salue avec respect les deux trésoriers qui m'accompagnent depuis 7 ans, MM. Jean-Marie MARAUX et Dominique BACHELEY depuis 2 ans qui ont ma confiance bien sûr, mais surtout, qui ont la vôtre chaque année.

- L'autre difficulté est beaucoup plus imprévisible car elle dépend des hommes et des femmes et de leur engagement. Les membres du Comité Départemental se sont engagés au-delà du temps pour lequel ils ont été élus. La réussite de ce défi passera par la nécessité d'avoir une continuité dans l'équipe dirigeante au regard de ce qui a été entrepris, de ce qui est décidé et de ce qui sera envisagé. L'objectif doit et devra rester le même. Pour autant, le Comité Départemental connaîtra des échéances électorales, ceux et celles qui voudront rejoindre l'équipe dirigeante auront à cœur de mener le même combat, en étant animé des mêmes finalités : d'une part, offrir à tous les pétanqueurs la possibilité de jouer dans ce magnifique boulodrome, et d'autre part, accueillir de plus en plus de compétitions de tous niveaux tout en attirant un large public.

Sans attendre et avec beaucoup de détermination, plusieurs projets ont déjà été initiés et d'autres sont sur le point d'être réalisés. Le Comité de gestion, dirigé par M. Christian VALET, avec le soutien du Comité Départemental et de plusieurs bénévoles, a accompli un travail conséquent depuis le mois de juin : l'accessibilité handicap, l'éclairage extérieur, l'entretien des espaces verts, l'acquisition d'une parcelle qui permettra d'augmenter à la fois la capacité de stationnement et la surface adaptée au jeu provençal et l'arrivée de nouveaux partenaires sont autant d'initiatives en cours ou achevées. Et comme la bonne volonté ne manque pas, l'arrivée dans les prochaines semaines de tribunes est à l'ordre du jour. Après des formalités administratives gérées par M. Antoine MARTINELLO, celles-ci donneront au boulodrome une capacité de plus de 400 places assises. Quant à l'éclairage des jeux, une étude est en cours et le Comité Départemental envisagera cet aménagement pour le carré d'honneur dans un premier temps.

Pour l'instant, un dossier est au cœur de nos préoccupations, celui du chauffage. Mardi 26 novembre, nous avons été informés de l'état déplorable du matériel sur quasiment toutes les rampes de chauffage, ce qui a suscité une grande incompréhension de notre part puisqu'une société avait été mandatée par la Communauté de Communes du Val d'Amour au mois d'avril dernier pour effectuer des travaux de remise en état dans le cadre du protocole d'accord en vue de la vente du boulodrome. Deux jours plus, le Comité Départemental, en date du jeudi 28 novembre, a repris immédiatement contact avec la CCVA qui nous a transmis les copies des factures de maintenance. Les défaillances lourdes d'une entreprise ont été aussi un choc pour la CCVA qui a pris l'engagement de la convoquer la semaine prochaine ainsi que l'expert missionné par l'assurance de la CCVA au moment des travaux. Preuve de sa démarche sincère, la CCVA souhaite vivement que le Comité Départemental soit présent lors ces rencontres. Comptez sur nous, nous y serons.

En attendant la résolution du problème, je propose aux clubs organisateurs que la participation des joueurs soit ramenée à 1€ ou, si les conditions climatiques venaient à être difficiles, que le concours soit annulé.

Dès demain, pour le concours du DPC qui prévoit une restauration, le Comité Départemental met la salle de réunion d'une capacité de 80 personnes à disposition pour le service des repas par exemple. Je resterai très vigilant pour trouver une alternative pour les clubs en fonction de la situation à venir. C'est mon rôle et mon devoir. Cela prendra peut-être un peu de temps, la période de Noël n'étant pas favorable aux interventions, mais une solution sera trouvée.

Bref, vous l'aurez compris, le boulodrome ne change pas seulement de nom pour devenir « Boulodrome Régional », il deviendra un lieu encore plus adapté pour tout type de compétition et pour tous les pratiquants.

L'accessibilité handicap va optimiser l'accueil de tous ces publics. La convention avec le comité départemental et la ligue régionale Sport Adapté, dont je salue chaleureusement la présence de son président, M. Jean-Pierre MARTIN, a fait ses preuves et les évènements qui nous associent sont des moments forts de partage, en intensité et en émotions. Sur cette lancée, le Comité Départemental va aussi engager des discussions avec le comité départemental Handisport afin d'établir une convention. M. Guillaume PICARD sera

certainement le référent du Comité Départemental et je le remercie pour cet engagement. Au moment même où le Conseil Départemental du Jura tient une exposition sur la thématique du handicap, je souhaite qu'il puisse nous soutenir dans ces deux actions essentielles à l'accueil de nos différents pratiquants. Espérons que la baisse de subventionnement en 2019 du Conseil Départemental du Jura fera suite à une réévaluation en 2020.

Le boudrome régional offre la possibilité d'un vivre ensemble, d'une cohésion entre des individus qui semblent parfois différents mais qui partagent la même passion. On ne peut que se réjouir de telles actions.

D'ailleurs, les soutiens se manifestent et ils deviennent de plus en plus concrets. J'en profite pour remercier notre Président du Comité Régional Bourgogne-Franche-Comté, M. Robert DUTRONC, qui nous rejoindra plus tard, qui n'a jamais manqué une occasion de souligner l'importance de notre structure. Sans connaître le contenu exact de son intervention, je peux néanmoins vous dire qu'il s'exprimera sur ce sujet.

Pour être complet, une cagnotte en ligne a même été ouverte et les dons, même minimes seront les bienvenus. M. Philippe JARCELLAT vous l'évoquera dans quelques instants.

Mais le Comité Départemental ne se limite pas à la gestion du boudrome et cette saison 2019 nous a apporté son lot de bonnes nouvelles. Sans entrer dans le détail de toutes les données qui vous seront transmises, la première satisfaction est l'augmentation du nombre de licenciés. Certains en perdront le peu de leur latin mais la réalité chiffrée est là. L'augmentation significative du prix de la licence en avait inquiété plus d'un et les plus pessimistes avaient même prédit une chute, voire une avalanche du nombre de licenciés. Il n'en est rien puisque nous passons de 1569 en 2018 à 1577 licenciés en 2019. C'est vous les Présidents et Présidentes de clubs qui en avez le mérite, c'est vous qui avez su expliquer et convaincre lors de vos assemblées générales la nécessité de cette augmentation importante. Et ce, malgré les formalités obligatoires pour le renouvellement des licences. Vos efforts ont porté leurs fruits pour le bien de votre club et du Comité Départemental.

L'autre bonne nouvelle se situe du côté sportif. Commençons par nos jeunes qui ont brillé sur différentes compétitions régionales et nationales. Cette année encore, une équipe junior est arrivée en quart de finale du championnat de France et celle en minimes s'est inclinée en 8^{ème}. Le compte-rendu de M. Michel BOURGEON, en délégation à Nîmes, sera beaucoup plus complet sur les résultats car ils n'ont pas manqué. La soirée des champions qui s'est tenue dernièrement à Cognac, avec la très bonne collaboration de la Pétanque Clairvalienne et de la municipalité que je remercie, a été une véritable réussite où les jeunes ont dit apprécier cette reconnaissance qui leur est faite. Tout le Jura aura une pensée pour Estelle BOURGEON et Antonin JOURNOT qui participent au stage national à Nîmes en ce moment-même, preuve du savoir-faire de nos éducateurs et du talent de nos jeunes.

Chez les seniors masculins comme féminines, les beaux résultats des Jurassiens obtenus sur des régionaux ou nationaux n'ont pas manqué non plus. Qu'ils soient ici tous et toutes félicités car ils sont de formidables ambassadeurs de notre comité départemental. Du côté des championnats de France, la qualification par la nouvelle région s'avère très

compliquée car le niveau bourguignon reste assez élevé. Pour autant, je ne doute pas de la qualité de nos équipes qui finiront pas décrocher le graal. La fusion sportive est maintenant une réalité avec laquelle il faut s'adapter. Sur ce sujet, je vous invite lors de votre assemblée générale à consacrer du temps sur les nouveaux championnats régionaux car les questions ont été nombreuses, en particulier sur les indemnités mises en place.

Quant à vous les clubs et parfois même un district, vous avez fait honneur à notre sport par la qualité de vos organisations aussi bien en championnats départementaux, concours, concours régionaux et autres compétitions. Le Comité Départemental est très fier de compter 6 régionaux et 1 national qui ont fait le plein ou qui ont augmenté le nombre de participants. Si Passenans Pétanque ne réitérera pas l'expérience en 2020, il est vrai qu'en triplète, la dotation est conséquente, c'est la Boule de Damparis qui s'y essaiera. Par avance, je vous souhaite à tous pleine réussite. Si rien ne change sur la désignation des délégués sur les régionaux, la nouveauté en 2020 concernera l'arbitrage. Tous les régionaux seront désormais évalués par un arbitre extérieur au département et chacun d'eux sera rétribué en fonction de son grade. Cela représente un coût qui peut être important. Afin de ne pas mettre en péril nos régionaux, la commission des finances a validé une aide de 100€ pour les clubs organisateurs.

Vous le savez, ma responsabilité est d'accompagner les clubs dans leur dynamisme, c'est valable pour le sportif comme pour l'aide à l'équipement, c'est ce que nous avons fait pour le club d'Orgelet par exemple.

Maintenant, je me dois d'aborder une difficulté qui devient récurrente chaque année depuis environ 4-5 ans. Certains championnats, en particulier les provençaux, ont de plus en plus de mal à trouver un club pour les organiser. Derrière un prétexte pour ne pas les accueillir, se cache en réalité le manque de bénéfice qu'un club pourrait en tirer. Je regrette cette logique car elle a ses limites. D'abord, on ne trouvera pas toujours des clubs pour les organiser, ensuite ces mêmes clubs finiront par décliner l'offre eux aussi. Que se passera-t-il alors ? Certains bien informés me diront peut-être que le Comité Départemental devra les organiser. Oui et non. Oui si le Comité Départemental accepte occasionnellement de le faire et non si cela venait à se reproduire tous les ans. Et c'est là que se posera la question de la participation du Comité du Jura au championnat de France. Chacun, je le pense, ne veut pas en arriver là compte tenu des très nombreuses performances de nos équipes jurassiennes. Je vous rappelle que le Comité indemnise 2 équipes au doublette provençal et 1 en triplète. Cela a un coût certain ; il faut donc y penser quand vous êtes en réunion de district et que ces championnats sont dans votre chapeau. Regardez ce que le district de la Joux a été capable de faire cette année en associant plusieurs clubs pour l'organisation de 4 championnats régionaux sur deux jours, c'est peut-être une piste à exploiter que le Haut-Jura a déjà tenté et qu'il envisage l'année prochaine.

Justement, 2020 sera aussi l'année d'un nouveau championnat de France, celui du tir de précision. Fin février, partout en Bourgogne Franche-Comté auront lieu les qualificatifs et je ne saurais dire à quel point nous avons été touchés par la fabrication bénévole de magnifiques pas de tir par M. Gilbert BONNOT que les joueurs et joueuses pourront tester. Et, pour compléter le tout, il a conçu une vidéo du boulodrome à partir d'un drone qui vous sera projetée au cours de cette journée.

Pour conclure, je voudrais remercier les présidents, présidentes de clubs ou de districts qui me font remonter des questions ou remarques constructives. Grâce à vous, j'ai plusieurs fois interrogé la fédération. A chaque fois, nous avons reçu une réponse favorable ou défavorable mais l'essentiel est de reconnaître que même le président de la fédération répond aux questions que vous lui posez. Cette disponibilité est à souligner. Je vais juste vous donner le thème sur lequel vous m'avez le plus questionné : l'arbitrage et l'habillement. Toujours avec bienveillance de votre part. Sujet hautement sensible qui a incité notre fédération à prendre des dispositions plus simples sur ce point dès 2020.

Mes derniers remerciements iront d'une part à mes collègues pour le travail qu'ils accomplissent avec cœur à mes côtés, pour leurs précieux conseils et leur très grande autonomie. D'autre part, à tous les officiels et l'institution qu'ils représentent qui nous font l'honneur de leur présence. Merci à eux de croire encore et toujours en nous alors que l'Olympisme et le C.O.J.O. ont renié une page entière de notre identité sportive française au profit d'autres disciplines. Tant mieux pour elles, c'est triste pour nous.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite une année 2020 des plus réussies.

Merci.

Paulo DE BASTOS

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

Bonjour et bienvenue à vous tous

Mon implication au niveau des clubs tant au niveau des tables de marques que de l'arbitrage m'offre la possibilité d'avoir un regard extérieur sur le fonctionnement de nos clubs.

Mes observations m'amènent à vous parler cette année du bénévolat et de ses acteurs.

Mais, au fait, « Qu'est-ce que le bénévolat ? »

D'après le dictionnaire : Le bénévolat est une activité non rétribuée, librement choisie qui s'exerce en général au sein d'une institution ou d'un club sans but lucratif. Celui, ou celle qui s'adonne au bénévolat est appelé « bénévole ».

Donc, est bénévole : Toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, et ce, en dehors de son temps professionnel et familial.

Le bénévolat est donc un don de soi librement consenti et gratuit.

Jusqu'ici, rien d'exceptionnel... Mais pour ma part, je retiens une autre définition du bénévole qui me semble plus juste et coller parfaitement avec la réalité : « *Le bénévole est une personne qui donne beaucoup et qui ne demande rien, au profit de gens qui ne donnent rien mais qui demandent beaucoup* ».

Combien de fois ai-je entendu : « Y-en a marre... C'est toujours les mêmes qui s'y collent... et en plus on est souvent critiqué ». Ces hommes et ces femmes qui donnent de leur temps pour une cause à laquelle ils croient, sont souvent sous pressions, et leur engagement est parfois mal estimé. Sans attendre de contrepartie qui pourrait être tout simplement de la reconnaissance, ils expriment de plus en plus une fatigue, une lassitude, voire un manque de sens dans leur mission, au point d'aller jusqu'au désengagement. Attention, il ne faut pas prendre ce constat à la légère qui est probablement l'un des facteurs à l'origine de la mise en veille voire de la cessation d'activités de nombreux clubs.

Il est vrai, que de nos jours, le bénévolat devient de plus en plus difficile à exercer. On exige désormais du bénévole qu'il soit à la fois disponible, corvéable à souhait, et en plus qu'il soit compétent dans un, ou plusieurs domaines essentiels à l'existence même du club, tels que : Le management des personnes, la gestion comptable, l'animation des commissions et tout simplement dans celui de la maintenance des lieux et des biens. Par ailleurs, les tâches de dirigeants sont lourdes à porter. Elles le sont d'autant plus qu'elles sont partagées par moins de gens. Faute de candidatures, de nombreux bénévoles assument « plusieurs casquettes » au sein de leur club... Le travail ne manque pas. Cet investissement quotidien s'accompagne généralement d'une perte de motivation et aboutit souvent au renoncement.

La plupart des licenciés d'un club sont des consommateurs et s'investissent peu ou pas du tout dans l'organisation. Pour certains la prise d'une licence a une finalité compétitive, pour d'autres, c'est le loisir qui est privilégié.

J'ai retenu l'expression imagée exprimée par le Président DE BASTOS à l'occasion d'une Assemblée Générale du club de MONT SOUS VAUDREY : « Dans chaque club il y a des Porte Drapeaux et des Porte Râteaux ». Celle-ci définit bien la structuration des composantes d'un club. Il y aurait bien une troisième entité que l'on pourrait appeler « Porte Drapeaux-Râteaux », mais celle-ci représente une quantité infinitésimale... Donc nous la passerons sous silence !!! Ces deux principales entités que sont les Portes Drapeaux et les Portes Râteaux sont nécessaires à la vie d'un club. Elles sont complémentaires et doivent impérativement coexister. En termes de management, on ne peut pas porter le même regard sur ces deux groupes dont les missions attendues sont aussi hétérogènes. C'est une complexité qu'aura à gérer l'équipe dirigeante, mais c'est aussi une richesse. Les premiers ont pour mission de représenter le club dans les compétitions avec pour objectif de le faire connaître et reconnaître au plus haut niveau. Quant aux seconds, ils auront pour tâches de maintenir le club en état de fonctionner. Tout comme le travail réalisé en amont par les petites mains de la haute couture dont dépendent la réussite d'un défilé, l'implication des Porte Râteaux permettra aux Porte Drapeaux de mener à bien leur mission représentative. Leur succès jaillira alors sur l'ensemble du club.

Aucun club ne vit sans l'investissement d'un minimum de bénévoles. Ils sont leur première richesse. Il s'agit dans un premier temps de les conserver, savoir les valoriser, les protéger et reconnaître le travail accompli. Je garde en mémoire un épisode malheureux qui est advenu à un bénévole, un VRAI, qui n'a pas été reconduit au sein d'un comité directeur, bizarrement parce qu'il remplissait avec sérieux les tâches qui lui étaient confiées et que cela gênait certaines personnes plus laxistes et moins rigoureuses au regard des intérêts du club. Ces personnes ont usé de leur droit de vote pour l'exclure. Elles ont eu malheureusement raison de quelqu'un de bien qui n'avait d'autres motivations que l'intérêt général. Au final, plus personne n'assure régulièrement les tâches dont il s'acquittait si parfaitement, d'autant que ceux qui l'ont évincé ont depuis démissionné.

A l'approche des futures assemblées générales, certains bénévoles annoncent leur intention de mettre fin à leur mandat. C'est bien connu : les responsabilités usent. Elles usent d'autant plus que les critiques sont nombreuses et souvent formulées par des personnes qui ne pensent qu'à leur bien-être personnel mais qui sont incapables de s'investir dans leur association. Des personnes qui pensent que tout leur est dû, mais qui de leur côté ne pensent jamais aux autres...

La plupart des clubs déplorent aujourd'hui avoir des difficultés à renouveler leurs bénévoles. Le bénévole serait-il une espèce en voie de disparition ? Avec la vision humoristique qu'on lui connaît, le Chat de Philippe GELUCK apporte une solution à la pénurie de bénévoles : *“Si on payait mieux les bénévoles, ça donnerait peut-être envie à plus de gens de travailler gratuitement.”*

Plus sérieusement, il n'empêche que les choses deviennent de plus en plus compliquées, que la gestion administrative et financière requière un quasi professionnalisme.

Pour y remédier, il y a peut-être une stratégie à mettre en place : il faut être capable et oser aller chercher des personnes qui ne viennent pas forcément du monde de la pétanque, voir même à la limite qui ne pratiquent pas mais qui ont des valeurs associatives et des compétences à mettre au service du club.

D'autre part, il est intéressant de chercher à intégrer des jeunes au niveau des équipes dirigeantes. Cette option implique obligatoirement une réflexion au niveau de son fonctionnement. Il s'agit de trouver une voie qui permette en outre de renforcer les liens intergénérationnels, entre jeunes et anciens bénévoles. L'enjeu est alors de réussir un soutien visant à les aider à mettre en œuvre leur projet et ainsi faciliter leur investissement associatif.

En conclusion, être bénévole, c'est donner de son temps, et parfois, il faut bien le dire, son argent aussi. Si l'on supprime le bénévolat, le monde associatif en général et le monde du sport en particulier s'écroulent en France. A travers le bénévolat, beaucoup de gens trouvent un lien social, un sens à leur existence. Mais attention, le premier danger de discorde dans un club, naît le plus souvent d'un conflit de personnes dicté par des intérêts personnels. La seule vérité qui doit être privilégiée, est celle qui va dans l'intérêt collectif. Alors, protégeons et choyons nos bénévoles qui s'investissent à longueur d'année, relevons collectivement les manches pour que nos clubs, et surtout les valeurs qu'ils portent, perdurent.

Je vous remercie de votre attention. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse tous mes vœux de bonheur et surtout de santé pour 2020.

**Le secrétaire général du CD 39 :
Michel PERRUSSEL**

ÉTAT DES LICENCES 2019

Bonjour à toutes et à tous,

Les licences :

Au cours de la saison 2019 le Comité du Jura a enregistré **1577 licences**.

Le détail :

1426 licenciés seniors dont 1135 masculins (79.6%) et 291 féminines (20.4%) répartis comme suit :

- 644 vétérans (539 masculins et 105 féminines)
- 782 seniors (596 masculins et 186 féminines)

151 licenciés jeunes dont 111 masculins (73.5%) et 40 féminines (26.5%) répartis comme suit :

- 24 juniors (19 masculins et 5 féminines)
- 47 cadets (29 masculins et 18 féminines)
- 49 minimes (39 masculins et 10 féminines)
- 31 benjamins (24 masculins et 7 féminines).

70 duplicatas et corrections d'erreur ont été demandés (68 en 2019 et 2 en reliquat de 2018) suite à la perte de la licence, casse de la licence, changement ou correction de nom, correction de prénom, correction de date de naissance et renseignements erronés.

5 duplicatas gratuits ont été confectionnés en raison d'un dysfonctionnement du logiciel Geslico.

Comparativement à la saison 2018 qui comptabilisait 1569 licences, on constate une augmentation de 1 licencié senior et de 7 licenciés jeunes soit une hausse globale égale à 0.5%.

Les clubs en diminution d'effectifs : ABJ, Arbois, Champagnole, Chatelneuf, DPC, Foncine le Haut, Jeanrenaud, Les Rousses, Moirans, Mont/Vaudrey, Montmorot, PBJ et Saint Claude.

Les clubs en augmentation d'effectifs : Arinthod, Bletterans, Bois d'Amont, Champvans, Clairvaux, Damparis, L'Etoile Jura, Moisse, Morez, Orgelet, Passenans, PCHS, Poligny, Pont de Poitte, Salins et Sportivement Pétanque.

Le District lédonien compte 525 licenciés	+ 8 par rapport à 2018
Le District de la Joux 454	- 3 par rapport à 2018
Le District de la Chau 390	+ 11 par rapport à 2018
Le District du Haut Jura 208	- 8 par rapport à 2018

Quelques rappels du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP concernant les licences :

Article 6 :

Toute première demande de licence doit être accompagnée de la présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois), permettant la vérification des noms, date de naissance et adresse des demandeurs et d'un certificat médical datant de moins d'un an (durée de validité 3 ans). Ce dernier doit attester l'absence de contre-indication à la pratique du Sport ou de la Pétanque et du Jeu Provençal. Lorsque la licence est demandée dans le but de participer à des compétitions, il devra être précisé l'absence de contre-indication à la pratique de la compétition.

Le (la) licencié (e) doit obligatoirement communiquer sa nouvelle adresse lors d'un déménagement en cours de saison.

Le (la) licencié (e) a obligation d'informer son club et son comité de toute contre-indication à la pratique de la Pétanque et Jeu Provençal intervenant en cours de saison.

Pour les mineurs (es) la demande de licence doit être accompagnée d'une autorisation parentale établie sur l'imprimé fédéral, qui sera conservée par le Comité ou le Club (en l'occurrence le club).

Une photographie récente du titulaire doit être enregistrée informatiquement sur la fiche du licencié ou de la licenciée automatiquement transposée sur son prochain support licence.

La véracité des informations figurant sur la licence engage la responsabilité du déclarant et du Président ou de la Présidente du Club.

Article 9 :

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente. La présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an est exigée tous les 3 ans. Dans la période intermédiaire, lorsque le certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif (la sportive) ou son représentant légal renseigne un questionnaire de santé (QS – SPORT) et atteste que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. Cette attestation est sous la seule responsabilité du licencié (de la licenciée) ou de son représentant légal qui conserve l'original. Une copie de l'attestation sera conservée par le club ou le Comité Départemental pour l'année en cours (en l'occurrence le club). Dans le cas d'au moins une réponse positive au questionnaire, le (la) licencié (e) est tenu (e) de fournir un nouveau certificat médical attestant l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de sa licence.

Une précision : dans le logiciel Geslico, après la mise à jour 2019, tous les certificats médicaux datant de 2017 sont annulés, donc prévoyez bien d'en produire un nouveau si vous êtes dans ce cas.

Les licenciés 2018 n'ayant pas repris leur licence en 2019 devront également produire un nouveau certificat médical.

Article 14 :

Sont classés :

- Benjamins : les licenciés ayant 9 ans et moins dans la saison sportive.
- Minimes : ceux atteignant l'âge de 10, 11 et 12 ans dans la saison sportive.
- Cadets : ceux atteignant l'âge de 13, 14 et 15 ans dans la saison sportive.
- Juniors : les joueurs atteignant l'âge de 16 et 17 ans dans la saison sportive.
- Seniors : les joueurs atteignant 18 ans et plus dans la saison sportive.
- Vétérans : les joueurs atteignant 60 ans et plus dans la saison sportive.

Seuls les joueurs et joueuses de 60 ans et plus pourront participer aux compétitions « Vétéran ».

Les mutations :

91 mutations ont été demandées et 3 ont été régularisées, soit 94.

74 internes dont 54 payantes et 20 gratuites.

20 externes dont 19 payantes et 1 gratuite.

Parmi ces 19 mutations externes payantes, 1 n'a pas été validée par un club extérieur.

23 mutations entrantes ont été établies.

Quelques rappels du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP concernant les mutations :

Article 22 :

Toute mutation externe (hors du département) est payante y compris pour les catégories junior et cadet dernière année.

Cas particuliers liés à une interruption dans la prise de licence :

- Après une interruption de licence d'une année ou plus, et avec l'accord du club quitté, la mutation interne (dans le département) est gratuite.
- Les mutations externes restent payantes quelle que soit la durée d'interruption de licence.
- Pour tout (e) licencié (e) n'apparaissant plus dans la base de GESLICO, la mutation est gratuite, mais le triptyque reste obligatoire.
- Un(e) licencié (e), à la fin de sa suspension, peut demander une mutation, mais celle-ci est payante.
- Si un (e) joueur (se) Cadet (te) passe en catégorie Junior, la mutation est payante.

Article 23 :

Tout joueur ou joueuse appartenant à une association qui est dissoute de droit (récépissé de déclaration préfecture) ou de fait (disparition des organes légaux, cessation d'activité, sans renouvellement d'affiliation) en cours d'année pourra demander sa mutation, pour la saison suivante, vers l'association de son choix.

Dans ce cas, les mutations internes sont gratuites et les mutations externes sont payantes.

Pour information :

La mise à jour annuelle du serveur Geslico a eu lieu le 14 novembre dernier.

La situation des licences a été arrêtée le 3 octobre afin d'établir les fiches financières par la FFPJP comme chaque année.

Depuis début octobre il est possible d'établir de nouvelles licences pour la saison à venir, uniquement pour des personnes n'ayant jamais été licenciées.

Le renouvellement pour les licences 2020 s'effectue après la mise à jour de Geslico, c'est-à-dire maintenant.

Chaque club demandeur de licences précisera s'il s'agit de création, renouvellement, mutation, duplicata (en cas de perte ou casse), correction d'erreur (en cas de changement de patronyme, correction date de naissance ou autres modifications).

Pour en terminer, un souhait : n'attendez pas le dernier moment concernant vos demandes de licence pour la saison à venir, cela facilitera le travail des dirigeants de clubs et de Comité.

Merci de m'avoir écouté,

Bonne saison 2020 à toutes et à tous.

Antoine MARTINELLO
Responsable Licences CD 39

Rapport état des licences 2019 : M. Antoine MARTINELLO complète son exposé par une note importante de la fédération reçue dans un courrier récent et concernant la délivrance de licences étrangères :

La FFPJP informe l'ensemble des Comités qu'un contrôle rigoureux doit être opéré.

En effet concernant notre CD, 4 cas nous ont été signalés suite à un contrôle sur le logiciel Geslico.

Des licences établies par erreur en licences étrangères, qui en fait ne le sont pas car 3 font partie de l'Union Européenne et la 4^{ème} de naturalisation française.

Ces 4 licences concernent les clubs de Salins, Jeanrenaud, Mont/Vaudrey, Moirans et seront à refaire en cas de renouvellement.

Dorénavant et afin d'éviter tout problème à la suite de la participation de licenciés étrangers aux divers championnats, épreuves qualificatives ou compétitions officielles, ce contrôle doit être effectué.

Ainsi la création ou le renouvellement d'une licence dans un club affilié à la FFPJP pour un étranger hors Union Européenne sera désormais soumis à autorisation de la FFPJP en respectant la procédure suivante :

Transmettre par mail (ffpjp.siege@petanque.fr) au secrétariat de la FFPJP le formulaire de demande de licence accompagné :

Pour une création de licence :

- Du formulaire de mutation internationale si le demandeur était licencié auparavant dans un pays hors Union Européenne,
- De la carte de séjour en cours de validité ou carte de résident en cours de validité ou certificat de résidence en cours de validité pour les Algériens,
- D'un certificat médical.

Pour un renouvellement de licence :

- De la carte de séjour en cours de validité ou carte de résident en cours de validité ou certificat de résidence en cours de validité pour les Algériens,
- De l'attestation QS ou d'un certificat médical si le délai de 3 ans est dépassé.

Nous devons obligatoirement obtenir l'accord de la FFPJP avant de créer ou renouveler la licence d'un étranger hors Union Européenne.

Question de M. Nicolas WAWRZYNIAK, du club de DAMPARIS : A quand les photos sur les licences ? Cela serait utile aux tables de marques ainsi qu'aux arbitres pour contrôler si la licence présentée appartient bien au joueur.

Réponse Paulo DE BASTOS : A ce jour, la photo n'est pas obligatoire sur les licences. Cette obligation est seulement liée à une qualification à un championnat de France. Cependant, il est possible dès maintenant d'obtenir une licence avec sa photo : il suffit de formuler une demande de renouvellement de sa licence en fournissant une photo d'identité... Mais cela a un coût : 12.00 €.

Question de M. Nicolas WAWRZYNIAK : Y-a-t-il une date limite pour muter ?

Réponse Paulo DE BASTOS : Il n'y a plus de date limite de mutation.

Extrait de l'article 15 du Règlement Administratif et Sportif fédéral : *La date de mutation est libre mais un (ou une) licencié(e) ne peut avoir qu'un seul club au cours de la saison sportive. Il (ou elle) n'est autorisé(e) à muter au cours de la saison que, si et seulement si, il (ou elle) n'a pas renouvelé sa licence.*

Question de M. Serge JACQUET, Président du club de MOISSEY : Pouvez-vous nous rappeler le prix des mutations ?

Réponse Paulo DE BASTOS : Pour une mutation interne le prix est de 30.00 €. Cette mutation est gratuite après une ou plusieurs années sabbatiques... Mais cela ne dispense pas le joueur de devoir fournir une autorisation de mutation.

Le coût d'une mutation externe est de 50.00 €. Toutes les mutations externes sont payantes, y compris après une ou plusieurs années sabbatiques... Mais cela ne dispense pas le joueur de devoir fournir une autorisation de mutation.

Enfin, toutes les mutations pour les cadets 1^{ère} et 2^{ème} année, minimes et benjamins, sont gratuites.

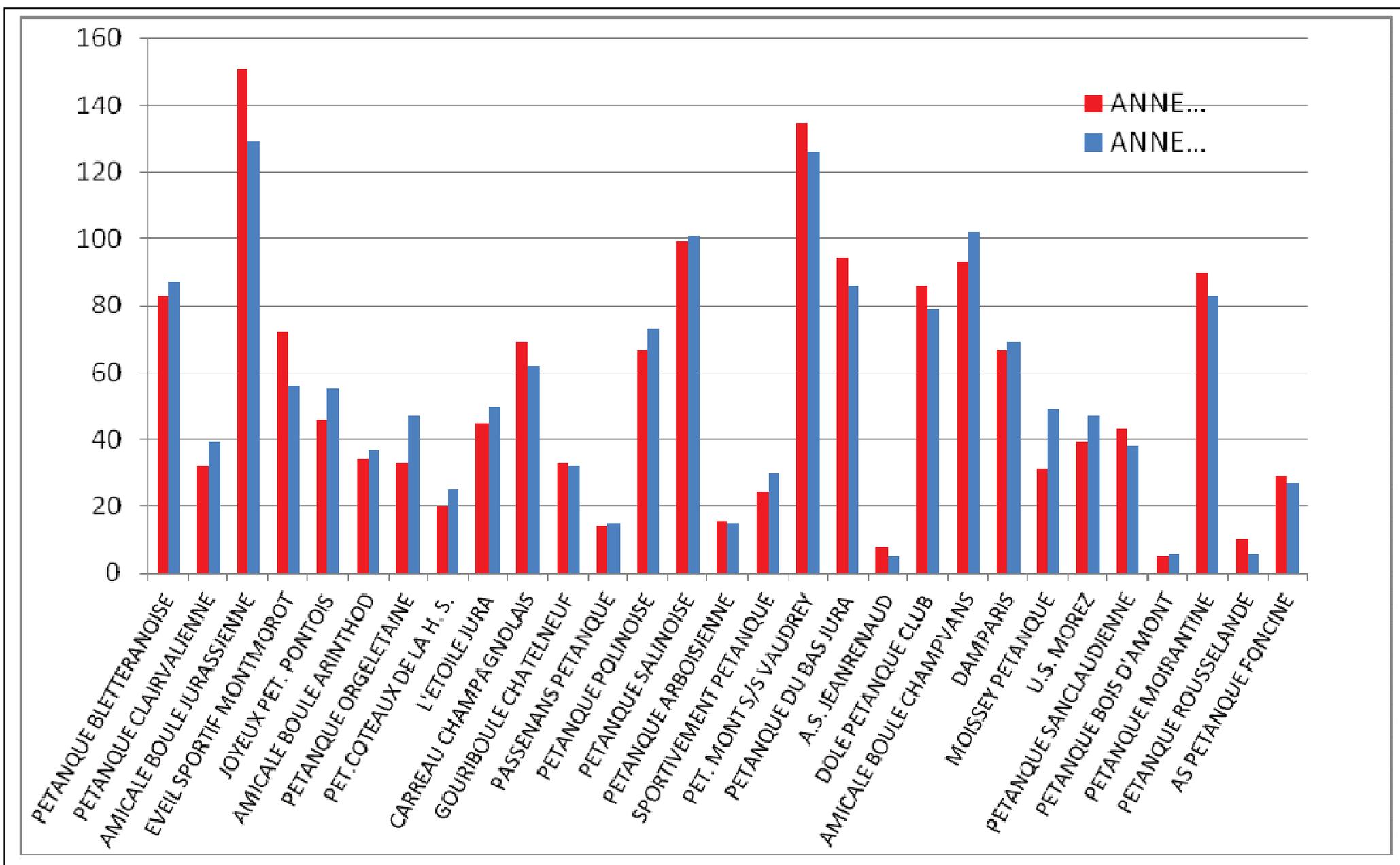
Question de M. Tony MONNET, Président du club de La Gouriboule : Lors de son exposé, M. Antoine MARTINELLO nous a dit qu'une première demande de licence doit être accompagnée de la présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile (de moins de 3 mois), permettant la vérification des noms, date de naissance et adresse des demandeurs et d'un certificat médical datant de moins d'un an (durée de validité 3 ans). Que se passe-t-il pour un enfant qui n'a pas encore de carte d'identité ?

Réponse Paulo DE BASTOS : Déjà, un mineur ne peut obtenir de licence sans autorisation parentale. Pour ce faire le parent doit attester son autorisation pour la création ou le renouvellement de la licence de son enfant en remplissant et signant la partie « AUTORISATION PARENTALE » de la feuille de demande de licence.

Seule la photo d'identité de l'enfant est OBLIGATOIRE à la première demande.

EFFECTIFS DU COMITÉ	Année 2018	Année 2019	Ecart
PETANQUE BLETTERANOISE	83	87	+4
AMICALE PETANQUE CLAIRVALIENNE	32	39	+7
AMICALE BOULE JURASSIENNE	151	129	-22
EVEIL SPORTIF MONTMOROT	72	56	-16
JOYEUX PETANQUEURS PONTOIS	46	55	+9
AMICALE BOULE ARINTHOD	34	37	+3
PETANQUE ORGELETAINE	33	47	+23
PETANQUE DES COTEAUX DE LA H. S.	20	25	+5
L'ETOILE JURA	45	50	+5
CARREAU CHAMPAGNOLAIS	69	62	-7
GOURIBOULE CHATELNEUF	33	32	-1
PASSENANS PETANQUE	14	15	+1
PETANQUE POLINOISE	67	73	+6
PETANQUE SALINOISE	99	101	+2
PETANQUE ARBOISIENNE	16	15	-1
SPORTIVEMENT PETANQUE	24	30	+6
PETANQUE MONT SOUS VAUDREY	135	126	-9
PETANQUE DU BAS JURA	94	86	-8
A.S. JEANRENAUD	8	5	-3
DOLE PETANQUE CLUB	86	79	-7
AMICALE BOULE CHAMPVANS	93	102	+9
DAMPARIS	67	69	+2
MOISSEY PETANQUE	31	49	+18
U.S. MOREZ	39	47	+8
PETANQUE SANCLAUDIENNE	43	38	-5
PETANQUE BOIS D'AMONT	5	6	+1
PETANQUE MOIRANTINE	90	84	-6
PETANQUE ROUSSELANDE	10	6	-4
FONCINE LE HAUT	29	27	-2
	1 568	1 577	9

District Lédonien	516	525	+9
District de la Joux	457	454	-3
District de la Chaux	379	390	+11
District du Haut Jura	216	208	-8



1 voix jusqu'à 10, 2 voix jusqu'à 50 + 1 voix par tranche de 50

	CLUBS	nb de licenciés année 2019	nb de voix
0001	PETANQUE BLETTERANOISE	87	3
0002	AMICALE PETANQUE CLAIRVALIENNE	39	2
0004	AMICALE BOULE JURASSIENNE	129	4
0008	EVEIL SPORTIF MONTMOROT	56	3
0009	JOYEUX PETANQUEURS PONTOIS	55	3
0010	AMICALE BOULE ARINTHOD	37	2
0015	PETANQUE ORGELETAINE	47	2
0016	PETANQUE DES COTEAUX DE LA H. S.	25	2
0017	L'ETOILE DU JURA	50	2
0020	CARREAU CHAMPAGNOLAIS	62	3
0021	GOURIBOULE CHATELNEUF	32	2
0022	PASSENANS PETANQUE	15	2
0023	PETANQUE POLINOISE	73	3
0024	PETANQUE SALINOISE	101	4
0026	PETANQUE ARBOISIENNE	15	2
0027	SPORTIVEMENT PETANQUE	30	2
0029	PETANQUE MONT SOUS VAUDREY	126	4
0032	PETANQUE DU BAS JURA	86	3
0037	A.S. JEANRENAUD	5	1
0043	DOLE PETANQUE CLUB	79	3
0044	AMICALE BOULE CHAMPVANS	102	4
0045	DAMPARIS	69	3
0046	MOISSEY PETANQUE	49	2
0050	U.S. MOREZ	47	2
0051	PETANQUE SANCLAUDIENNE	38	2
0052	PETANQUE BOIS D'AMONT	6	1
0055	PETANQUE MOIRANTINE	84	3
0057	PETANQUE ROUSSELANDE	6	1
0058	AS PETANQUE FONCINE	27	2

1577

72

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTIVE

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Présidents de club,

Comme d'habitude et c'est une bonne nouvelle à chaque fois, la saison sportive a été riche en performances et comme d'habitude, plusieurs clubs se sont illustrés.

Tout d'abord, le club de Saint Claude a atteint le 2^{ème} tour régional de la Coupe de France 2018-2019 s'inclinant contre Beaune. C'est vrai que le club nous avait habitué à mieux mais on les retrouvera sans aucun doute tant il est régulier dans cette compétition.

Quant aux autres équipes jurassiennes, elles ont échoué au tour précédent face à de très belles formations : défaite de Damparis contre Bourbon Lancy, Orgelet contre Valdoie et Mont sous Vaudrey contre le club d'Illzach.

Le championnat départemental des clubs 2019 continue à passionner les clubs jurassiens. Il a réuni 84 équipes (+5 / 2018) réparties de la manière suivante :

- 45 en CDC OPEN
- 14 en CDC Féminin
- 25 en CDC Vétéran

Ce sont au total plus de 700 joueurs et joueuses qui ont participé.

Ces CDC se sont étendus tout au long de l'année puisqu'ils ont débuté au 30 avril et se sont achevés le 6 octobre.

La gestion des CDC A supposé, depuis cette année, une rigueur particulière puisque les clubs ont dû me fournir la liste des joueurs et qu'il a fallu veiller à ce que ces joueurs ne se promènent pas d'une équipe à une autre. La fédération a instauré de nouvelles règles pour empêcher certains abus. Dans notre comité, ce sont deux cas que je considère comme des erreurs non intentionnelles qui ont été traités dans un bon esprit. Quant au joueur non licencié apparu sur une feuille de match, la faute commise a été étudiée en comité directeur du CD39 que je remercie. En effet, on n'était pas dans une erreur d'application du règlement sportif mais dans un défaut de licence autrement plus grave.

J'aimerais qu'un tel évènement ne se reproduise plus, c'est la crédibilité du club qui est en jeu et on a beaucoup de mal à trouver des excuses à un dirigeant quand il aligne sur une feuille de match une personne non licenciée.

La création du CDC Vétéran en 2018 avec 3 groupes a nécessité la mise en place d'un groupe supplémentaire en 2019. Seulement voilà, en janvier dernier, à la demande de la fédération et du comité régional, il a fallu créer au plus vite des divisions dans notre CDC vétéran pour pouvoir éventuellement faire monter une équipe du Jura en CRC. Heureusement, dans le groupe 1, j'y avais mis les deux premiers des 3 groupes du CDC Vétérans 2018. Ce groupe est donc devenu la 1^{ère} division. C'est ce qui explique qu'il n'y a pas eu de finale départementale vétéran et que Champvans, 1^{er} de la 1^{ère} division en 2019 est allé directement en finale territoriale en septembre à Bans avec les clubs de Morteau, Gy et Valdoie. Malheureusement pour les Jurassiens, le tirage leur a réservé Morteau avec une défaite qui les

a privés d'office d'une possible qualification. Les modalités de cette finale territoriale seront réétudiées l'an prochain.

Très récemment, j'ai été interrogée sur la possibilité d'avoir plus de deux équipes par club en CDC Vétérans. C'est vrai que c'est une catégorie en pleine croissance. Avec l'accord du Comité Départemental, il a été décidé de maintenir deux équipes ce qui devrait éviter d'éventuels forfaits car, on le sait tous, l'enthousiasme du début de saison peut parfois s'estomper au fil des mois. Maintenant qu'on n'a quasiment plus de forfait, ce serait dommage de devoir appliquer des amendes aux clubs. Ce n'est que mon avis.

Mais la question a le mérite d'ouvrir une réflexion qui sera approfondie en cours d'année 2020.

Sur les terrains, les matchs se sont déroulés dans un bon esprit, ce qui souligne le côté convivial de cette épreuve.

D'une manière générale, je remercie tous les arbitres qui officient gracieusement sur ces journées, les clubs et leurs bénévoles qui accueillent les rencontres et les membres du CD39 qui contribuent à faire vivre cette compétition.

Juste un petit rappel, en CDC Vétérans, la mixité est autorisée sans aucune limite hommes ou femmes.

Comme cette année, pour ceux qui jouent au boulo régional, il y aura en 2020 une journée simple avec qu'un seul match suivi le lendemain d'une journée double avec deux matchs afin de respecter le calendrier du championnat régional. Bien sûr, l'horaire de toutes les journées sera communiqué aux responsables d'équipes plusieurs semaines avant cette date.

Comme tous les ans, la commission sportive attendra début janvier 2020 pour transmettre aux clubs les demandes d'inscription pour le CDC Senior, Féminin et Vétérans, ce qui laisse le temps aux présidents de clubs de faire leur assemblée générale et d'avoir des informations fiables dans le retour des formulaires. Néanmoins, contrairement aux autres années, la fin des inscriptions n'est pas fixée au 31 janvier mais au 25 janvier car la fédération a modifié son calendrier.

Dans quelques instants, vous aurez les informations sportives du CRC 2020 pour les clubs jurassiens. Pour les nouveautés réglementaires liées au CRC avec la nouvelle région, cela vous sera présenté plus tard dans la journée.

Enfin, pour être complète, il y aura un CRC Jeu provençal car le CD25 et le CD21 ont obtenu l'accord de la fédération et du Comité Régional pour organiser une finale régionale qualificative pour le CNC Jeu provençal. Alors quand dans le Jura, me direz-vous ? Il faut que chacun y réfléchisse mais les contraintes sont nombreuses notamment en dates, lieux et bénévoles car on ne pourra pas encore en demander plus à ceux et celles qui gèrent déjà tant d'actions au niveau du CD39 et dans leur club. L'avenir passera peut-être par la création d'une commission jeu provençal différente de la commission sportive. Mais pour cela, il faut du monde et de la disponibilité. Affaire à suivre.

Je voudrais terminer ce bilan en évoquant la Coupe de France 2019-2020 avec 3 clubs qui sont sortis de la phase départementale : Morez, Champvans et Sportivement Pétaque. Au 1^{er} tour régional, Champvans s'est incliné contre Bourbon Lancy dans des conditions difficiles où le manque de respect de certains joueurs bourguignons a été malheureusement observé par de nombreux témoins. Au 2^{ème} tour régional, Morez a reçu Appoigny (Yonne) le 3 novembre et s'est malheureusement incliné.

Suite aux deux matchs de Morez qui a décidé de les jouer au bouldrome régional mis à disposition par le CD39, je tiens à remercier Mme Pascale CAMELIN qui, au nom du club, a adressé un message de remerciements au CD39 très chaleureux. On peut être loin du bouldrome et bien profiter de ses installations.

Au 3^{ème} tour de zone, Sportivement Pétanque recevra Strasbourg le 15 décembre au bouldrome. On leur souhaite plein succès.

Je vais donc maintenant vous présenter le bilan complet des compétitions clubs 2019.

Groupe

Elite

Honneur

Promotion

Elite

Moissey

Damparis 2

Champagnole 1

Orgelet 1

Salins 3

PCHS 1

Bletterans 3

Honneur

Sportivement Pétanque

DPC 3

L'Etoile 1

L'Etoile 2

Pont de poitte 1

Arinthod 1

Poligny 1

Promotion 1

Mont sous Vaudrey 3

Champvans 2

Salins

Gouriboule

DPC 1

Damparis 3

PBJ

Promotion 2

DPC 2
Champvans 1
Champagnole 2
Mont sous Vaudrey 2
Bletterans 2
Moissesey 2

Promotion 3

Champagnole 3
Clairvaux
Moissesey 3
Foncine le Haut
Moirans
Montmorot 3

Promotion 4

Moirans 2
Pont de Poiette 2
Bletterans 1
Montmorot 2
Orgelet 2
PCHS



Promotion 5

Orgelet 3
Montmorot
ABJ 3
Morez 1
Arinthod 2
L'Etoile 3



1ère division

l'Etoile
Sport Pétanque
Gouriboule
Clairvaux
Poligny
Salins
Mont sous Vaudrey 1

2ème division

Morez
PBJ
Moissey
Mont sous Vaudrey 2
DPC 1
Arinthod
Pont de Poitte

Vétérans 1

Champvans

Moirans 1

Poligny

Morez

ABJ 1

DPC 1

Vétérans 2

Champagnole 2

Bletterans 1

PBJ 1

Montmorot 2

Pont de Poitte 1

Bletterans 2

Vétérans 3

Damparis

Mont sous Vaudrey 1

Champagnole 1

Salins 2

Mont sous Vaudrey 2

Salins 1

Moissey



Vétérans 4

ABJ 2

Arinthod

Orgelet 1

Moirans 2

Pont de Poitte 2

Montmorot 1



CRC 1 & 2

CRC 1 :

Mont sous Vaudrey 1

Salins

Champvans 1

Poligny

ABJ

Champvans 2

CRC 2 :

Damparis

St Claude



CRC-F

Damparis

Champvans



Coupe de France

St Claude s'incline au 2ème tour régional contre Beaune

Au 1er tour régional :

Damparis s'incline face à Bourbon Lancy

Orgelet ctre Valdoie

et Mont sous Vaudrey contre Illzach

Je vous souhaite de bonnes fêtes et une excellente année 2020.

Merci de m'avoir écoutée.

Emilie MARAUX

Après la présentation de la saison 2019, question de **Monsieur Grégory BONNOT**, Président du club de l'Etoile Jura, qui demande une explication sur le classement du groupe honneur.

Réponse d'Émilie MARAUX : à l'issue du championnat, 3 équipes étaient à égalité dans cette poule. « Nous avons dû les départager en référence au règlement fédéral du championnat des clubs. C'est finalement le club de Sportivement Pétanque qui est sorti premier, puis celui du DPC et enfin celui de l'ETOILE. » Elle précise avoir fait appel au responsable du comité de pilotage des CNC de la fédération, M. Laurent VAISSIERE, pour valider ses conclusions.

Monsieur Grégory BONNOT : Dit que cette procédure n'est pas écrite dans le règlement et demande pourquoi le règlement change en cours de compétition ?

Réponse d'Émilie MARAUX : le seul règlement qui compte est celui du CNC, qui est transmis à chaque responsable d'équipe en début de saison. On n'a pas changé la réglementation. Les critères de départages ont été exactement les mêmes. En définitive la situation égalitaire concernait 3 équipes. On a fait appel au règlement national et notamment à l'article 12 : (visionné en direct).

L'ARTICLE 12 : CRITERES DE CLASSEMENT GENERAL DES EQUIPES :

12-1 - Phase championnat:

- 1 - Total des points marqués
- 2 - En cas d'égalité de points au classement : - entre 2 équipes : résultat de l'opposition entre elles. En cas de nul, application du critère 3 et si nécessaire 4 et 5
- 3 - **entre 3 ou plusieurs équipes** : application du critère 1 puis si nécessaire de 3 à 5 à partir des résultats des seules oppositions des équipes concernées. Si le départage permet de classer une ou des équipes avec le critère 1, les autres équipes encore à égalité sont classées en application des critères 2 à 5.
- 3 - Point average général (différence des points Pour et Contre)
- 4 - Total des points « pour » le plus élevé
- 5 – Dans l'opposition entre elles, le nombre total de parties gagnées dans chaque phase de jeu puisque ce nombre est impair (6 TT + 3 D + 2 T = 11).

Le Président de l'ABJ, M. Fernand FOURNIER, évoque une situation similaire où le règlement appliqué par la fédération s'est avéré identique au cas présent.

Le Président Paulo de BASTOS conclut qu'il accepte volontiers toutes les questions, ce qui est tout à fait normal dans le cadre de notre Assemblée Générale, mais s'étonne et trouve anormal que l'on puisse contester un point de règlement fédéral.

RAPPORT DE LA COMMISSION CHAMPIONNATS

Compte rendu de la Commission Championnats AG CD 39 - 2019

Mesdames, Messieurs,

Voici l'essentiel des événements de la commission pour cette saison 2019.

La participation

La fréquentation des équipes aux divers championnats du Jura a été stable à part une baisse de – 29 joueurs au TàT masculin, de – 8 équipes au Tri Masculin et – 7 équipes au Tri Provençal,

Une hausse de + 15 équipes au Tri Mixte, et de + 14 équipes au Db Mixte.

Les tableaux ci-après montrent la réalité des changements de la fréquentation de l'année 2019 par rapport à 2018.

Participation Joueurs (es) Championnats du JURA									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019
Séniors Masculin	1791	1628	1497	1461	1546	1600	1629	1613	-1.0% joueurs
Séniors Féminin	600	518	495	522	578	487	492	567	13.2% joueuses
Total Séniors	2391	2146	1992	1983	2124	2087	2121	2180	2.7% joueurs
Total Vétérans	305	299	253	311	324	307	319	341	6.5% joueurs
Total Jeunes	218	206	236	216	243	240	273	335	18.5%
Total Toute Catégorie	2914	2651	2481	2510	2691	2634	2713	2856	5.0%

La fréquentation aux préqualificatifs de ligue fait apparaître une hausse de fréquentation suite au nombre nettement supérieur pour le TàT Masc +52, le TàT Fém +15 qui se sont déroulés à Mt S Vaudrey et le Db Masc +19 qui s'est déroulé à Montferrand le Château

Suite à l'éloignement de certains championnats, on constate une baisse des équipes - 66 au Db Masc et - 14 au Db Féminin qui s'est déroulé à Valdoie et -16 au Tri Promotion qui s'est déroulé à Etupes.

Le tableau ci-après montre la réalité des changements de la fréquentation de l'année 2018 par rapport à celle de 2017.

Comme les années précédentes, ces données ne sont pas très significatives car le taux de fréquentation de nos Jurassiens à un championnat ligue fluctue forcément selon que si le qualificatif se déroule dans le Jura ou pas.

Les Championnats de BFC,

Aucun championnat n'a été gagné par les équipes jurassiennes

Les championnats de France Seniors Masculins et Féminins

Concernant les résultats des ces championnats, sur les **12** équipes qualifiées représentant notre comité, **9** équipes ne sont pas sorties de poule, **2** en 32^{ème}, et **1** en 8^{ème}.

D'après les différents comptes rendus des délégués, l'organisation des France est dans l'ensemble assez attentionnée, des aires de jeux assez différentes et l'hôtellerie est, dans l'ensemble, satisfaisante.

Enregistrement des concours et championnats

(Période du 1^{er} nov 2018 au 31 octobre 2019)

Pour la saison 2019, **72** concours et championnats ont été enregistrés sur le site de FFPJP.

Je remercie le sérieux des clubs organisateurs qui se sont justifiés pour envoyer les résultats des concours dans les meilleurs délais, ce qui permet une meilleure gestion des points de catégorisation.

Je vous remercie de votre attention.

Je souhaite à vous tous une bonne saison 2020.

Hervé MOINE

CHAMPIONNAT JURA 2019

PETANQUE SENIORS PROMOTION

Triplette	114 équipes	Charnay les Macon 71	13-14 juil
Champions	GALLIEN Raphael PERROT Dimitri TANE Jérémie	Moissey	Perdant Poule

PETANQUE SENIORS MASCULINS

Triplette	105 équipes	Fréjus 83	22-23 juil
Champions	BARCELO Alain COLLET Gérald FAIVRE Michaël	Damparis	Perdant

Doublette	206 équipes	St Apollinaire 21	31 août-01 sept
Champions	BARCELO Alain FAIVRE Michaël	Damparis	Perdant Poule

Tête à Tête	309 joueurs	Rumilly 74	06-07 juil
Champion	ROUILLER Anthony	Sportivement Pétanque	Perdant poule

PETANQUE VETERANS

Triplette	65 équipes	Charnay les Macon 71	10-11 juillet
Champions	CANCEDDA Adelmo MOREL Jean-Claude TRONTIN Michel	Moirans	Perdant 32ème

Doublette	73 équipes	Pas de Championnat de France
Champions	FLUZIN Guy MARTINEZ René-Paul	Morey

PETANQUE SENIORS FEMININES

Triplette	34 équipes	Saverdun 09	20-21 juil
Championnes	AUBRET Corinne PLANTIN Corinne VERSET Myriam	Damparis	Perdant 8ème

Doublette	64 équipes	Rumilly 74	06-07 juil
Championnes	AUBRET Corinne PLANTIN Corinne	Damparis	Perdant Poule

Tête à Tête	90 joueuses	St Apollinaire 21	31 août-01 sept
Championne	GAGLIARDI Anne	Salins les Bains	Perdant poule

JEU PROVENÇAL

Triplette Seniors	37 équipes	Montauban 82	26 au 28 juil
Champions	DOLE Laurent GAGLIARDI Jean-Yves GONCALVES Nicolas	Salins	Perdant poule

Doublette Seniors	69 équipes	2 équipes au France	Castelnaudary 11	06 au 08 sept
Vainqueurs	LEJEUNE Jérôme PERRAUD Anthony	Sportivement Pétanque		Perdant poule
Finalistes	FAIVRE Michaël SIMON Serge	Damparis		Perdant 32 ^{ème}

<u>Doublette Mixte</u>	166 équipes	Limoges 87	29-30 juin
Champions	GUILLEMENEY Laurie DA SILVA Cédric	Sportivement Pétanque	Perdant poule

<u>Triplette Mixte</u>	81 équipes	Pas de Championnat de France
Champions	GIOVANNINI Louisa GIOVANNIN Frédéric CHENU Franck	St Claude

CHAMPIONNAT BFC 2019

JEU PROVENCAL

<u>Triplette Masc</u>	2 équipes au France	Montauban 82	26 au 28 juil
Vainqueurs	COURROY Damien SANG Mathieu COUDER Patrick	Pétanque Bourbon Lancy CD71	Perdant poule
Finalistes	BARBAY Xavier LEPRUN Éric ILLANA Joseph	Valdoie Pétanque CD90	Perdant poule
<u>Doublette Masc</u>	2 équipes au France	Castelnaudary 11	06 au 08 sept
Vainqueurs	ESPINOSA Franck PIN Davis	US Vesoul Pétanque CD70	Perdant poule
Finalistes	PICON Julien DEQUAIRE Kévin	Vésontio Pétanque Club CD25	Perdant poule

PÉTANQUE

<u>Triplette Promo</u>	2 équipes au France	Charnay les Macon 71	13-14 juil
Vainqueurs	MARQUES Antonio MARQUES José PIQUET Jean-Christophe	Pétanque Tournusienne CD71	Perdant 8 ^{ème}
Finalistes	CHIRADE Joël LAPICHE Jean BOSSON Didier	ASPTT CD21	Perdant 32 ^{ème}
<u>Triplette Vétérans</u>	2 équipes au France	Charnay les Macon 71	10-11 juil
Vainqueurs	AUDO Jean-Claude PINTO Antonio NOEL Dominique	Stade Auxerrois CD89	Perdant poule
Finalistes	PUTHOD Claude MOREL Alain LEBRUN Johny	Stade de Sens CD89	Perdant Poule
<u>Triplette Fém</u>	2 équipes au France	Saverdun 09	20-21 juil
Vainqueurs	LAI D Nadia GOFFINET Jennifer MULLER Audrey	AS Tonnerre CD89	Perdant Poule
Finalistes	CHEUTON Loren ROSAND Julie BOURCEY Christine	Pétanque la Violette CD21	Perdant 8 ^{ème}

<u>Triplette Masc</u>	4 équipes au France	Fréjus 83	22-23 juin
Vainqueurs	PALELLA Cyril VALLOT Sébastien GAGNE Cyril	Espérance St Marcel CD71	Perdant 64 ^{ème}
Finalistes	GROUSELLE Vincent DENOS Julien ROIGNAU Tony	US Cheminots Sens CD89	Perdant Poule
½ Finaliste	DELIN Franck DUMONT François RIBEROL Lionel	AP Chatillonnaise CD58	Perdant Poule
½ Finaliste	SIEUW Anthony MADO Gaylord DELLA MARTIRE Nicolas	Fenay Club Pétanque CD21	Perdant 64 ^{ème}
<u>Doublette Fém</u>	2 équipes au France	Rumilly 74	06-07 juil
Vainqueurs	GARRIEN Apolline SALARIS Chantal	Boule Quétinoise CD21	Finalistes Chpt de France
Finalistes	MATTHET-DORET Gaëlle GUILLOT Emilie	Pétanque Pontarlier CD25	Perdant poule
<u>Doublette Masc</u>	2 équipes au France	St Apollinaire 21	31 août-01 sept
Vainqueurs	DUVERNAY Didier DUVERNAY Clément	Pétanque de Charnay CD71	Perdant 32 ^{ème}
Finalistes	LEFEBVRE Jérôme FOUCHARD Jean-Philippe	USC Pétanque CD58	Perdant Poule
<u>Doublette Mixte</u>	2 équipes au France	Limoges 87	29 -30 juin
Vainqueurs	NADAN Valérie VALLOT Sébastien	Espérance St Marcel CD71	Perdant Poule
Finalistes	LEFEUVRE Audrey LEFEUVRE Kévin	Centre Ancy le Franc CD89	Perdant Poule
<u>Tête à tête Fém</u>	2 équipes au France	St Apollinaire 21	31 août-01 sept
Vainqueur	ARNOULT Laetitia	Fenay Club Pétanque CD21	Perdant Poule
Finaliste	BINDA Sabrina	Pétanque Bourbon Lancy CD71	Perdant 8 ^{ème}
<u>Tête à tête Masc</u>	2 équipes au France	Rumilly 74	06-07 juil
Vainqueur	NAUDOT Jérémy	Stade Auxerrois CD89	Perdant 32 ^{ème}
Finaliste	ARDICLIK Halil	AP Autun CD71	Perdant 32 ^{ème}

JUNIORS

<u>Triplette</u>	6 équipes au France	Nevers 58	24-25 août
Vainqueurs	PUTIN Tom GANDROZ Charlie ETIGNARD Davy	Sportivement Pét CD39	Perdant 16 ^{ème} Chpt France
Finalistes	BULLIARD Lucas LE MENY Mike KOELLER Arnaud	Mitigé CD25	Perdant 16 ^{ème} Chpt France
½ Finaliste	CRETE Karl MICHELET Tayson MICHELET Djenix	Mitigé CD21	Perdant ½ Finale Chpt de France
½ Finaliste	PRUDENT Anthony PENNING Batiste MICHELIN David	Mitigé CD21	5 ^{ème} Groupe 6 Coupe de l'Avenir
¼ Finaliste	ROQUET Nathan KREIT Rayan BUSSY Dylan	Mitigé CD89	Perdant 8 ^{ème} Chpt France
¼ Finaliste	JARJAT Quentin NICOD Nathan GRILLOT Thibaut	Sportivement Pét CD39 Chpt de France	Perdant ¼ de Finale

CADETS

<u>Triplette</u>	6 équipes au France	Nevers 58	24-25 août
Vainqueurs	FLEURIEAU Maxime MISTICONE Severin COLLIER Mathis	Pét Parodienne CD71	6 ^{ème} Groupe 10 Coupe de l'Avenir
Finalistes	FAIVRE Noa JUPILLE Alexis BRESSION Loris	Mitigé CD70	Perdant 8 ^{ème} Chpt France
½ Finaliste	CHAMBELLANT Clément HENCHOZ Romain BIELASZEWESKI Théo	Mitigé CD21	Perdant 8 ^{ème} Coupe de l'Avenir
½ Finaliste	FERREIRA Nathan JULLIARD Clément DEMARAIS Lucas	Pét Moirans CD39	Perd 8 ^{ème} Chpt France
¼ Finaliste	PAPILLON Evan ROIGNAU Reda COUBRICHE Johan	Mitigé CD89	Perdant 16 ^{ème} Chpt France
¼ Finaliste	SAADI Alexis LOCATELLI Léo CHARMIER Elie	Pét Pontarlier CD25	Perdant 16 ^{ème} Chpt France

MINIMES

	6 équipes au France	Nevers 58	24-25 août
Triplette			
Vainqueurs	MARTIN Bastien LACAILLE Julie BATUT Aaron	Mitigé CD21	Perdant 8 ^{ème} Coupe de l'Avenir
Finalistes	MICHEL Tayron MICHEL Kinsey JACOB Gabriel	Pét la Violette CD21	Perdant 16 ^{ème} Coupe de l'Avenir
1/2 Finaliste	MOSSON Léandre MARCATI Nolan MICHAUD Thomas	Pét CS Nuiton CD21	6 ^{ème} Groupe 8 Coupe de l'Avenir
1/2 Finaliste	JARJAT Mathis TABOURET Fabio WERMEILLE Manon	Pét Clairvalienne CD39	Finaliste Coupe de l'Avenir
1/4 Finaliste	PICARD Lucas BELOT Antone MONNIER Arthur	Pét Pontarlier CD25	Perdant 8 ^{ème} Chpt France
1/4 Finaliste	BINDA Loïc MENETRIER Mathéo GALLOT Marius	Pét Champvans CD39	Perdant 8 ^{ème} Chpt France

Pas de Championnat de France Doublette

JUNIORS

Doublette	Champions	MICHAUD Nathan BAYRAM Hamza	Pét Champvans CD39
------------------	------------------	--------------------------------	--------------------

CADETS

Doublette	Champions	PAPILLON Evan ROIGNAU Reda	Pétanque Allantaise CD89
------------------	------------------	-------------------------------	--------------------------

MINIMES

Doublette	Champions	PETIT Thomas MILEI Leny	CD71
------------------	------------------	----------------------------	------

BENJAMINS

Doublette	Champions	LENOIR Simon LOMBARD Louis	CD71
------------------	------------------	-------------------------------	------

Pas de Championnat de France Tête à Tête

JUNIORS

Tête à Tête	Champion	HEIL Dimitri	Pétanque St Bénin d'Azy CD58
--------------------	-----------------	--------------	------------------------------

CADETS

Tête à Tête	Champion	PAPILLON Evan	Pétanque Allantaise CD89
--------------------	-----------------	---------------	--------------------------

MINIMES

Tête à Tête	Champion	MICHEL Tayron	Pétanque la Violette CD21
--------------------	-----------------	---------------	---------------------------

BENJAMINS

Tête à Tête	Champion	LENOIR Simon	Pétanque de Charnay CD71
--------------------	-----------------	--------------	--------------------------

COMPTES RENDUS CHAMPIONNATS DE FRANCE 2019

TRIPLETTE SENIORS à FREJUS 83 22 et 23 juin

Délégué : SERTILLANGE Marc 64^{ème}

Joueurs : Joueurs : **FAIVRE Michael, BARCELO Alain, COLLET Gérald** Damparis

Résultats : **1^{ère} partie** : contre CD Rhône 69 8 mènes en 1h15 perdu 5/13
2^{ème} partie : contre CD Haute Garonne 31 11 mènes en 1h10 gagné 13/11
Barrage contre Martinique 9 mènes en 0h55 gagné 13/3
1/64^{ème} : contre CD Loiret 45 13 mènes en 1h30 perdu 3/13

1^{ère} partie : après un bon début de partie, on s'est vite rendu compte que contre une équipe de ce niveau, (C Fazzino, Molinas et Malbec), il ne fallait pas manquer de boules, nous avons eu une défaite malgré une bonne résistance

2^{ème} partie : contre les champions de France promotion 2018, encore une belle partie avec une grosse moyenne au tir sauf pour une mène qui les a vu revenir de 11x5 à 11x11.

Barrage : une partie facile mais toujours aussi sérieuse avec toujours une belle moyenne au tir.

1/64^{ème} : le score est bien trop sévère et ne reflète pas le déroulement de la partie contre encore une belle équipe (V Demuth, T Danias et T Tomasov).

Compte rendu : le but était de se faire plaisir, ce qui à été fait avec des parties d'un bon niveau malgré un tirage des plus défavorable sinon nous avons passé un excellent week-end dans une ambiance fort sympathique avec une bonne bande de copains.

DOUBLETTE MIXTE à LIMOGES 87 29 et 30 juin

Délégué : JARCELLAT Philippe 32^{ème}

Joueurs : **DA SILVA Cédric et GUILLEMENEY Laurie** Sportivement Pétanque

Résultats : **1^{ère} partie** : contre Corse 20 11 mènes en 0h50 perdu 11/13
2^{ème} partie : contre CD Ardèche 07 9 mènes en 0h55 gagné 13/9
Barrage : contre Corse 20 10 mènes en 0h55 perdu 0/13

1^{ère} Partie : Laurie a pointé 13 boules sur 27 et tiré 1 boule sur 3. Cédric a pointé 12 boules sur 20 et tiré 6 boules sur 9. Partie indécise, un peu plus de chance pour l'équipe corse qui fait la différence.

2^{ème} partie : Laurie a pointé 20 boules sur 33 et tirée 0 boule sur 2. Cédric a pointé 10 boules sur 18 et tiré 10 boules sur 16. Laurie et Cédric jouent mieux. Ils gagnent logiquement la partie.

Barrage : Laurie a pointé 8 boules sur 17 et tiré 0 boule sur 4. Cédric a pointé 8 boules sur 16 et tiré 2 boules sur 7. Dommage que Cédric n'encourage pas sa partenaire lorsqu'elle éprouve des difficultés et qu'elle soit perturbée par la façon de jouer de l'adversaire.

Compte rendu : le samedi chaleur étouffante, Poules jouées avant le repas : aucune partie de 14h à 18h. Heureusement de l'ombre à au moins une extrémité des terrains, Sont capables de faire beaucoup mieux.

(Lors de ce championnat 2 individualités mais pas une équipe) Passé un bon week-end.

TETE A TETE SENIORS à RUMILLY 74**6 et 7 juillet**

Délégué : Sertillage Marc Poule

Joueur : **ROUILLER Anthony**

Sportivement Pétanque

Résultats : **1^{ère} partie** : contre CD Sarthe 72 10 mènes en 0h35 perdu 7/13
2^{ème} partie : contre Grand Est 13 mènes en 1h10 perdu 2/13

1^{ère} Partie : notre joueur n'a pas joué à son niveau, dommage car il y avait la place.

2^{ème} partie : toujours dans la continuité de la partie précédente, il y avait pourtant la possibilité de faire mieux.

Compte rendu : en compagnie de la délégation du Doublette féminin nous avons passé un week-end sympathique avec le seul regret de ne pas avoir obtenu les résultats espérés aussi bien au Tête à Tête masculin qu'au Doublette féminin.

DOUBLETTE FEMININ à RUMILLY 74**6 et 7 juillet**

Délégué : BINDA Jean Poule

Joueuses : **AUBRET Corinne – PLANTIN Corinne**

Damparis

Résultats : **1^{ère} partie** : contre CD Ardennes 08 14 mènes en 1h45 perdu 10/13
2^{ème} partie : contre Pays de Loire 08 mènes en 0h55 perdu 4/13

1^{ère} partie : dans l'ensemble, bonne et grosse partie contre une ex championne de France, on a manqué 1 boule par çï, par là, c'est ce qui a fait la différence.

C AUBRET 15/28 aux tirs dont 2 carreaux et 9/14 aux points, C PLANTIN 1/1 au tir et 27/41 aux points.

2^{ème} partie : bon début de partie malgré que l'on mène 2x0, mais par la suite on lâche aux points ainsi qu'aux tirs, on à pris 9 points en 2 mènes, c'est très difficile dans ces conditions. Nos joueuses ont été déçues de cette partie vu la prestation de leur 1^{ère} partie, malgré leur habitude dans les compétitions tel que les France.

C AUBRET 5/17 aux tirs et 1/7aux points, C PLANTIN 0/1 au tir et 13/23 aux points.

Compte rendu : bon accueil et bonne organisation du CD 74, les joueuses ont fait de leur mieux mais hélas le résultat n'est pas positif, je pensais qu'elles pouvaient sortir de la poule. Bonne équipe, rien à leur reprocher sur ces 2 parties. En dehors des jeux bonne entente avec l'autre délégation du Tête à Tête que ce soit le midi et soir.

TRIPLETTE VETERANS à CHARNAY LES MACON 71 10 et 11 juillet

Délégué : PERRUSSEL Michel 32 ème

Joueurs : **CANCEDDA Adelmo, MOREL Jean-Claude, TRONTIN Michel** Moirans

Résultats : **1^{ère} partie** : contre CD Somme 80 11 mènes en 1h15 gagné 13/6
2^{ème} partie : contre CD Cantal 15 10 mènes en 1h20 perdu 8/13
Barrage : contre CD Somme 80 07 mènes en 0h50 gagné 13/3
1/32^{ème} : contre CD Vienne 86 09 mènes en 1h20 perdu 8/13

1^{ère} partie : Partie que l'on peut qualifier de "mise en bouche", jouée contre une équipe de la SOMME qui n'est jamais entrée complètement dans son match, notamment par son tireur qui a fait énormément de loupés. Notre triplète a su tirer son épingle du jeu malgré une prestation moyenne au point : Jean-Claude sur 21 boules pointées, 12 seront bien jouées soit une moyenne de 57.15 %. Michel a éprouvé beaucoup de difficultés à s'adapter au terrain, (sol goudronné recouvert d'une fine couche de sable) et principalement lorsqu'il fallait jouer dans le

Jérémy était en confiance 8/10aux tirs dont 1 carreau et 4/6 aux points, Dimitri 1/1 au tir et 10/15 aux points, et Raphael 8/11 aux tirs 5/5 aux points

2ème partie : belle partie, en face il y avait de bons des pointeurs, mais hélas les tireurs de notre équipe étaient bien dessous de la partie précédente, je n'ai pas reconnu l'équipe d'avant, ils regardaient les autres joués, ils semblaient paralysés par l'enjeu, ça se comprend malgré les conseils du coach.

Jérémy 5/15 aux tirs dont 1 carreau et 0/1 au point, Dimitri 0/1 au tir et 6/13 aux points et Raphael 1/4 aux tirs 6/13 aux points

Barrage : Hélas ce fut le même reflet de la 2ème partie, la peur de jouer, le manque d'expérience pour jouer à ce niveau c'est fait sentir. Rien à leur reprocher sur les jeux et en dehors.

Jérémy 6/15 aux tirs et 2/7aux points, Dimitri 13/22 aux points et Raphael 7/11 aux tirs 6/11 aux points.

Compte rendu : Très bon accueil et bonne organisation du CD 71. Merci aux joueurs et également aux supporters jurassiens qui avaient fait le déplacement ainsi que le maire de Moirans (Dominique TRONCIN).

TRIPLETTE FEMININ à SAVERDUN 09 20 et 21 juillet

Déléguée : GUILLOT Marie-Pierre 8ème

Joueuses : **AUBRET Corinne, PLANTIN Corinne, VERSET Myriam** Damparis

Résultats :

1ère partie : contre la Réunion	gagné 13/6	Très bon jeu
2ème partie : contre Grand Est	perdu 6/13	Moyennement joué
Barrage : contre Réunion	gagné 13/3	Très bon jeu
1/32ème : contre CD Isère 38	gagné 13/3	Bon jeu
1/16ème : contre CD Ile et Vilaine 35	gagné 13/7	Moyen au début belle remontée
1/8ème : contre Occitanie	perdu 5/13	Pas bien joué

Récap des parties : dans l'ensemble les filles ont bien jouées, seule la partie des huitièmes a été très difficile face à une équipe d'un niveau supérieur

Compte rendu : Très bon accueil sur un beau site et organisation parfaite du CD 46 (Lot) seul bémol les toilettes qui ne fermaient pas. En résumé très bon week-end avec du beau jeu et une météo magnifique. Ce fut un long déplacement mais cela vaut le coup

Hôtel à Mazères 09 : domaine de Garabaud splendide dans un endroit très arboré et joli, l'accueil du personnel très sympathique, toujours présent en cas de besoin, chambres spacieuse et très propre, petits déjeuners très copieux.

Hôtel à recommander lors d'un prochain France à proximité.

Restauration : Très bonne pizzeria à Mazères et pizzas de bonne qualité, La Grignothèque très bon resto et rapide, La Ferme des Délices à Saverdun resto avec un superbe cadre (attente trop longue environ : 2h30) viande pas cuite + erreur sur la note.

TRIPLETTE JEU PROVENÇALà **MONTAUBAN 82****26 au 28 juillet**

Déléguée : ZERBINI Stéphanie poule

Joueurs : **GAGLIARDI Jean-Yves, GONCALVES Nicolas, DOLE Laurent** Salins les bainsRésultats : **1^{ère} partie** : contre CD Tarn et Garonne 82 5 mènes en 1h10 gagné 11/4**2^{ème} partie** : contre CD Rhône 69 7 mènes en 1h30 perdu 4/11**Barrage** : contre PACA 10 mènes en 1h50 perdu 4/11**1^{ère} partie** : une belle partie de nos jurassiens, ils ont joué à leurs justes valeurs.**2^{ème} partie** : un bon début de partie 4x0 et après Nicolas n'a plus tiré il avait la fringale mais n'a rien dit et notre équipe n'a plus jouée ensemble, c'est dommage car l'équipe d'en face était à leur portée.**Barrage** : un début de partie difficile, une mène ratée par leur adversaire et là ils marquent 4 points. Mais face à une équipe de la PACA très forte, nos jurassiens n'ont pu rivaliser.Compte rendu : une grande déception pour mon équipe qui aurait pu sortir de Poule s'ils avaient joué à leur niveau.

Une équipe très agréable pour mon premier championnat de France.

TETE A TETE FEMININà **ST APPOLINAIRE 21** **30 août et 1 sept**

Délégué : MOINE Hervé Poule

Joueuse : **GAGLIARDI Anne**

Salins les Bains

Résultats : **1^{ère} partie** : contre Aquitaine 15 mènes en 1h15 perdu 7/13**2^{ème} partie** : contre Tarn et Garonne 82 7 mènes en 0h55 perdu 0/13**1^{ère} partie** : Dès l'entame de la partie Anne rentre dans le vif du sujet, à la 2^{ème} mène nous sommes au score 2x2 et dès la 2^{ème} mène jusqu'à la 6^{ème} mène, où Anne a très bien pointé, l'adversaire a tiré 2 fois et ses tirs ont été chanceux, le but a démarré et ses 2 boules de tir ont suivi avec le but ce qui a ramené le score à 5x6. A compter de la 7^{ème} mène suite à 2 tirs décisifs de son adversaire, Anne commence à baisser un peu de régime, et notre adversaire toujours chanceuse prend des points en faisant des becs sur les boules d'Anne et celle-ci se détache pour finalement l'emporter à la 15^{ème} mène.**2^{ème} partie** : Anne n'y pouvait rien, elle n'a pu à aucun moment se mettre dans la partie, la joueuse d'en face a fait le plein aux points et aux tirs, le score parle de lui-même.Compte rendu : Nous sommes tombés dans une poule de haut niveau avec de très bonnes joueuses qui avaient déjà de l'expérience lors de leurs précédents Championnats de France, Anne n'a rien à se reprocher, elle avait vraiment un niveau inférieur à ses adversaires.Très bon séjour, et c'est une bonne expérience pour son 1^{er} France, bonne entente avec la joueuse qui a été à soutenue par son délégué et son entourage du Club Salinois.**DOUBLETTE SENIORS**à **ST APPOLINAIRE 21** **30 août et 1 sept**

Délégué : POMMIER Patrice Poule

Joueurs : **FAIVRE Michael, BARCELO Alain**

Damparis

Résultats : **1^{ère} partie** : contre CD Aube 10 11 mènes en 0h45 perdu 13/6**2^{ème} partie** : contre CD Morbihan 56 11 mènes en 1h00 gagné 13/4**Barrage** : contre CD Aube 10 7 mènes en 0h45 perdu 13/5

1^{ère} partie : Après avoir bien démarré la partie en faisant 4 points, l'équipe peut faire le break aux tirs à la 2^{ème} mène, mais en manquant double on prend 2 points, logiquement l'équipe adverse parvient à prendre les devants car notre jeu devient trop moyen au tir et s'impose par la suite de la partie.

2^{ème} partie : l'équipe joue à son niveau et s'impose face à une courageuse équipe du Morbihan

Barrage : après avoir bien démarré la partie jusqu'à la 4^{ème} mène ou à cause de notre jeu trop moyen, on s'incline logiquement.

Compte rendu : il est vraiment dommage de ne pas avoir joué à notre niveau car cette poule était à notre portée pour se qualifier. L'organisation et l'accueil du CD21 a été plus que parfaite (surtout au niveau de la restauration qui était digne de la Bourgogne, chose que l'on ne voit pas à la plupart des France).

Le délégué a apprécié le comportement de son équipe et le week-end passé ensemble a été très agréable.

DOUBLETTE JEU PROVENÇAL CASTELNAUDARY 11 6 au 8 sept

Délégué : GRUNEISEN Patrick 32^{ème}

Joueurs : **FAIVRE Michael, SIMON Serge**

Damparis

Résultats : **1^{ère} partie** : contre CD Puy de Dôme 63 14 mènes en 2h45 perdu 08/11
2^{ème} partie : contre CD Aisne 02 11 mènes en 2h45 gagné 11/10
Barrage : contre CD Puy de Dôme 63 11 mènes en 2h15 gagné 11/9
32^{ème} : contre CD Comité de Paris 75 11 mènes en 2h15 perdu 5/11

1^{ière} partie : partie longue : aurait pu être gagnée avec plus de points, grosse performance de Michael.

2^{ème} partie : partie très tendue, mais toujours manque d'appoint, encore une belle partie de Michael, gros suspens.

Barrage : Toujours même problème, partie moyenne de Serge et toujours des exploits de Michael pour enfin sortir de poule, Serge très moyen sur ces 3 parties qui ont été jouées.

1/32^{ème} : toujours partie tendue jusqu'à 5x5, après une mène de 4 par l'adversaire en ayant 4x1 par la suite on a eu de très mauvaises mènes, nos joueurs n'étaient vraiment plus dans le coup suite au manque de points. Dommage Michael a réalisé une très grosse performance lors de ce Jeu Provençal.

Compte rendu : un bon accueil et bonne organisation par le CD11.

Jeux de très bonne qualité adaptés au Jeu Provençal, bon hébergement au Fasthôtel situé à l'aire du Lauragais à 15mn de Castelnaudary.

DOUBLETTE JEU PROVENÇAL CASTELNAUDARY 11 6 au 8 sept

Déléguée : SAILLARD Vanessa Poule

Joueurs : **PERRAULT Anthony & LEJEUNE Jérôme**

Sportivement Pétanque

Résultats : **1^{ière} partie** : contre CD Alpes Maritimes 06 durée 1h00 perdu 3/11
2^{ème} partie : contre CD Tarn et Garonne 82 durée 2h00 gagné 11/5
Barrage : contre CD Alpes Maritimes 06 durée 2h00 perdu 9/11

1^{ère} partie : partie jouée contre l'équipe des Alpes-Maritimes équipe habituée à des ompétitions de haut niveau dans le jeu provençal le pointeur est d'ailleurs champion de France triplettes il y a quatre ans. Nous ne sommes pas du tout rentrés dans la partie la moyenne reflète d'ailleurs ce mauvais démarrage car nous avons fait une moyenne de 35 % sur l'ensemble des boules jouées.

2^{ème} partie : partie jouée contre l'équipe du Tarn-et-Garonne quadruple champion doublette triple champion triplette du jeu provençal de leur département sur les cinq dernières années. Nous avons fait une superbe partie avec des moyennes très honorables à 65 % pour chacun des joueurs et nous avons pris le meilleur sur cette équipe.

Barrage : commencé après la pause méridienne contre de nouveau l'équipe des Alpes-Maritimes mêmes adversaires que la première partie mais une partie toute différente qui s'est tenue jusqu'à la fin la gagne aurait pu être de notre côté comme du leur sur les deux dernières mènes nous avons fini par nous inclinés.

Compte rendu : L'organisation était bien. La restauration très moyenne et l'hôtel convenable.

CLASSIFICATION JOUEURS ELITES ANNEE 2019

Licence	Nom	Prenom	Sexe	Classification
07109312	AUBRET	Corinne	F	Elite 1
03903333	BARCELO	Alain	M	Elite 1
03908355	BAYRAM	Hamza	M	Elite 1
03908642	CANCEDDA	Adelmo	M	Elite 1
03901780	CHENU	Franck	M	Elite 1
03904447	COLLET	Gérald	M	Elite 1
07114282	DA SILVA	Cédric	M	Elite 1
03903055	DA SILVA	Luis	M	Elite 1
03907562	DELERUE	Bruno	M	Elite 1
03901601	DOLE	Laurent	M	Elite 1
03907432	ETIGNARD	Davy	M	Elite 1
03901989	FAIVRE	Mickaël	M	Elite 1
03903156	FLUZIN	Guy	M	Elite 1
03901539	GAGLIARDI	Anne	F	Elite 1
03901540	GAGLIARDI	Jean-Yves	M	Elite 1
02124877	GALLIEN	Raphael	M	Elite 1
03908581	GANDROZ	Charly	M	Elite 1
07102395	GIOVANNINI	Frédéric	M	Elite 1
03902907	GIOVANNINI	Louisa	F	Elite 1
03901684	GONCALVES	Nicolas	M	Elite 1
03906718	GUILLEMENEY	Laurie	F	Elite 1
03905304	JANOD	Nicolas	M	Elite 1
00102652	LEJEUNE	Jérôme	M	Elite 1
03904481	MARAUX	Jérémy	M	Elite 1
03901634	MARCHAL	Thierry	M	Elite 1
03900206	MARTINEZ	René-Paul	M	Elite 1
03907701	MICHAUD	Nathan	M	Elite 1
03900125	MOREL	Jean-Claude	M	Elite 1
06912120	MORIN	Alain	M	Elite 1
03903107	PERRAUD	Anthony	M	Elite 1
03908678	PERROT	Dimitri	M	Elite 1
00704111	PLANTIN	Corinne	F	Elite 1
03905290	PROST-BOUCLE	Kévin	M	Elite 1
07121207	PUTIN	Tom	M	Elite 1
07108097	ROUILLER	Anthony	M	Elite 1
02125098	TANE	Jérémie	M	Elite 1
03903078	TRONTIN	Michel	M	Elite 1
02103763	VAUCHEY	Didier	M	Elite 1
07114278	VERSET	Myriam	F	Elite 1

CLASSIFICATION JOUEURS HONNEURS ANNEE 2019

Licence	Nom	Prenom	Sexe	Classification
03907017	ALVES	Jayson	M	Honneur 3
06923989	ANDRE	Jean-Pierre	M	Honneur 1
03902602	ARBEZ	Laurent	M	Honneur 2
02503573	ARDIET	René	M	Honneur 1
03901554	BALLAND	Jean-Pierre	M	Honneur 2
00102390	BANDET	Sonia	F	Honneur 1
03902267	BARCELO	Irène	F	Honneur 2
03906081	BARTHOULOT	Hubert	M	Honneur 1
03908554	BASSEN	Virginie	F	Honneur 1
03908023	BERNET	Maxime	M	Honneur 1
03908029	BERNET	Pauline	F	Honneur 2
03907766	BEY	Kevin	M	Honneur 2
03901007	BINDA	Jean	M	Honneur 1
03901008	BINDA	Samuel	M	Honneur 1
03907721	BONIN	Jérôme	M	Honneur 1
03900286	BONNOT	Gilbert	M	Honneur 2
03900937	BONNOT	Grégory	M	Honneur 1
03902181	BOUE	Bernard	M	Honneur 3
00105399	BOUHOT	Daniel	M	Honneur 1
03907482	BOURGEOIS	Jean-Yves	M	Honneur 1
03903387	BOURGEOIS-BESANCON	Frédérique	F	Honneur 1
03905823	BOURGEON	Dorian	M	Honneur 3
03902375	BOURGEON	Michel	M	Honneur 1
02122723	BOUTON	Fabrice	M	Honneur 1
03906988	BREVOST-CHOPELIN	Georges	M	Honneur 1
03906311	BUGNOT	Benjamin	M	Honneur 1
03901016	BUSSARD	Daniel	M	Honneur 1
03900456	CABOT	Corine	F	Honneur 2
03906122	CABOT	Maélie	F	Honneur 1
03900701	CABOT	Sullivan	M	Honneur 1
03905330	CAMELIN	Pascale	F	Honneur 3
03907787	CASSARD	Joel	M	Honneur 1
03904328	CATALDO	Anthony	M	Honneur 3
03901154	CHARLOT	Pascal	M	Honneur 1
03906235	CHARRIERE	Thomas	M	Honneur 1
03906236	CHARRIERE	Walter	M	Honneur 1
03906569	CHATOT	Kévin	M	Honneur 1
03906229	CHEVANNE	Stéphanie	F	Honneur 1
07100833	CORDELIER	Fabien	M	Honneur 2
03907741	COURCENET	Hervé	M	Honneur 1
03901375	CROTET	Patrick	M	Honneur 1
03900692	DA COSTA	Nadia	F	Honneur 2
03902206	DE BIASI	Jean-Christian	M	Honneur 1

03907846	DECOUTEIX	Lucas	M	Honneur 1
05935721	DEHON	Jean Philippe	M	Honneur 1
03903351	DELIOT	Eric	M	Honneur 1
03902105	DELIOT	José	M	Honneur 1
07102733	DEMONT	Franck	M	Honneur 3
03906125	DEPROST	Fabien	M	Honneur 3
00104929	DONGUY	Frédéric	M	Honneur 1
03908000	DUMONT	Elise	F	Honneur 3
03907403	DURY	Kélian	M	Honneur 2
03900935	EPAILLY	Didier	M	Honneur 1
03906705	FAILLENET	Yves	M	Honneur 1
02509310	FAIVRE-PICON	Pascal	M	Honneur 1
05908690	FISTEBERG	Benoit	M	Honneur 1
03905619	FLAGEL	Mélanie	F	Honneur 1
07102244	FORNET	Sébastien	M	Honneur 1
03902369	GARDIEN	Damien	M	Honneur 1
03902368	GARDIEN	Jean-Marie	M	Honneur 1
03903991	GAUCHET	Pascal	M	Honneur 1
07117039	GAUDILLAT	Aurélien	M	Honneur 3
03903400	GIROD	Christophe	M	Honneur 1
03906104	GIROD	Cyril	M	Honneur 2
03902390	GISSAT	Dominique	M	Honneur 1
03903207	GLAB	Cassandra	F	Honneur 1
03901968	GLAB	Christian	M	Honneur 1
03905909	GLAB	Dylan	M	Honneur 3
03902215	GONCE	Michel	M	Honneur 3
03907387	GRILLOT	Thibault	M	Honneur 1
03908852	GROSLAMBERT	Loïc	M	Honneur 1
03908219	GROSSE	Nathalie	F	Honneur 3
03901978	GUICHENAL	Gilles	M	Honneur 1
03906463	GUILLEMENEY	Margaux	F	Honneur 1
03900528	GUILLEMENEY	Raphaël	M	Honneur 1
03900991	GUILLEMENEY	Valérie	F	Honneur 3
03904389	GUYON	Claude	M	Honneur 1
03905941	GUYON	Régis	M	Honneur 1
03908646	GUYON-CATRAN	Alain	M	Honneur 2
03906629	GUYON-GELLIN	Roland	M	Honneur 2
03907917	GUYOT	Allan	M	Honneur 1
03907927	HAMARD	Sébastien	M	Honneur 2
02124073	HERBILLON	Arnaud	M	Honneur 3
02503448	JACQUIN	Sébastien	M	Honneur 1
03906137	JANOD	Philippe	M	Honneur 1
00719927	JARJAT	Quentin	M	Honneur 1
03907356	JOURNOT	Antonin	M	Honneur 2
06900443	LACONDEMINE	Philippe	M	Honneur 2
03906805	LAKDAR	André	M	Honneur 3
03900264	LAVERSENNE	Grégory	M	Honneur 3
03901350	LEBAUD	Corinne	F	Honneur 1
00101021	LEJEUNE	Sandrine	F	Honneur 1
00101000	LEJEUNE	Thierry	M	Honneur 1

03907316	LEROY	Mathieu	M	Honneur 3
03907105	LHOMME	Henri	M	Honneur 3
03905344	LIBOZ	Michel	M	Honneur 1
03901426	LIMOGES	Bernard	M	Honneur 1
03906090	LOISON	Jean-Marc	M	Honneur 1
02806480	LORIEUL	Arnaud	M	Honneur 3
05100517	MACHIN	G�rard	M	Honneur 1
07114071	MARCHAND	Michel	M	Honneur 2
07102156	MARECHAL	Michel	M	Honneur 2
03902356	MARTIN	Patrick	M	Honneur 1
03902873	MENIS	J�r�my	M	Honneur 2
03902872	MENIS	Romain	M	Honneur 1
03903180	MICHELLI	Manuel	M	Honneur 1
03902239	MICHON	Christian	M	Honneur 1
03900244	MIGNOT	Dominique	M	Honneur 1
03904016	MILLET	Christopher	M	Honneur 2
03907395	MIOT	Pascal	M	Honneur 1
03903706	MONNERET	Aline	F	Honneur 3
03904392	MONNET	Alexandra	F	Honneur 1
03908008	MONNET	Christophe	M	Honneur 2
02501768	MONNET	Serge	M	Honneur 1
03907788	MONTALTI	Charline	F	Honneur 2
03907851	MONTALTI	Guy	M	Honneur 1
03906701	MORO	Clelia	F	Honneur 3
03905842	NANNI	Nathalie	F	Honneur 3
03901821	NEVERS	Gilles	M	Honneur 1
03906662	NICOD	Bastien	M	Honneur 1
03901231	NICOD	Fabienne	F	Honneur 1
03907382	NICOD	Nathan	M	Honneur 1
03901013	NOIROT	Caroline	F	Honneur 3
03905640	OGLIOTTI	Aline	F	Honneur 1
03903083	OLIVIER	Serge	M	Honneur 1
03900453	PAGET	Philippe	M	Honneur 3
03902515	PANCIN	Michel	M	Honneur 1
03900818	PANDEL	Manuel	M	Honneur 1
03905367	PAPIN	Franck	M	Honneur 1
03908575	PAQUES	Lionel	M	Honneur 2
03900719	PARIS	David	M	Honneur 1
03904885	PARROT	Aude	F	Honneur 1
03902341	PASCAL	Nicole	F	Honneur 3
03902342	PASCAL	Pierre	M	Honneur 1
03903178	PERELLI	Fran�ois	M	Honneur 3
03902460	PERGE	Jean-Claude	M	Honneur 1
03905641	PERRAUD	Fran�ois	M	Honneur 2
03901169	PETETIN	Patrick	M	Honneur 1
03900529	PETIOT	Christian	M	Honneur 3
03907850	PICHERY	Yohan	M	Honneur 2
03907470	PINSON	Didier	M	Honneur 3
03907471	PINSON	Valentin	M	Honneur 2
03902452	PIPOZ	Chantal	F	Honneur 2

03906437	PITON	Kévin	M	Honneur 1
03900084	POINT	Gabriel	M	Honneur 2
03900212	POMMIER	Denis	M	Honneur 3
03906223	POMMIER	Valentin	M	Honneur 3
03902404	PONTAROLLO	Michel	M	Honneur 2
03908241	POUCHAIN	Christophe	M	Honneur 1
03902028	PRINCE	Philippe	M	Honneur 3
03905289	PROST-BOUCLE	Anthony	M	Honneur 1
03905730	PROTET	Donat	M	Honneur 1
07118647	PUTIN	Jules	M	Honneur 3
07110344	PUTIN	Yohann	M	Honneur 2
03905884	REYNAUD	Pierre	M	Honneur 1
03905882	REYNAUD	Thibaud	M	Honneur 3
02506211	ROUCHEIX	Alexis	M	Honneur 1
03901182	ROUSSEL-GALLE	Denis	M	Honneur 1
03901107	ROUSSELOT-EMART	Eliane	F	Honneur 3
03901314	ROUSSELOT-EMART	Gaëlle	F	Honneur 3
07115827	SAGOT	Maxime	M	Honneur 1
03900769	SAILLARD	Vanessa	F	Honneur 3
07802995	SAJDAK	Patrick	M	Honneur 2
00105040	SALOMON	Franck	M	Honneur 1
03904090	SANTINA	Christian	M	Honneur 1
03907123	SAUVONNET	Ludwig	M	Honneur 1
03903733	SCHNEEBERGER	Thierry	M	Honneur 2
03908913	SCICOT	Christophe	M	Honneur 1
03903113	SECRETANT	Alain	M	Honneur 1
03904060	SECRETANT	Patricia	F	Honneur 2
03901244	SIMON	Serge	M	Honneur 1
03901609	TABOURET	Django	M	Honneur 1
03907649	TISSERAND	Frédéric	M	Honneur 1
03901679	TRIBUT	Maurice	M	Honneur 1
03903261	VANONI	Patrice	M	Honneur 2
03907626	VAUTHIER	Sébastien	M	Honneur 3
07117143	VENET	Florian	M	Honneur 1
03908204	VERNIER	Michaël	M	Honneur 2
03907654	VESPA	Bruno	M	Honneur 1
03907911	VILLET	Jordan	M	Honneur 2
07114281	VION	Jean-François	M	Honneur 1
03904039	VULIN	Yohann	M	Honneur 1

RAPPORT DE LA COMMISSION BOULODROME

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs,

Le boulodrome régional a changé de propriétaire le 29 juin dernier. L'essentiel est là : il va faire le bonheur de tous les pétanqueurs grâce aux clubs qui viennent organiser des concours et des championnats.

Cette année depuis le 10 janvier, il a fait le plein de joueurs. Pour les clubs, tous n'ont pas eu les mêmes résultats, le concours du Comité en sait quelque chose, beaucoup d'autres ont été satisfaits.

Je remercie les clubs qui ont fait appel à moi, tant pour préparer que pour l'inventaire, de m'avoir parfois apporté une aide bien utile ou trouvé un arrangement pour m'éviter un déplacement en pleine nuit quand deux compétitions se suivaient sur le même week-end.

Je remercie les clubs qui nettoient correctement. Pour les autres, je me charge de leur rappeler. J'aimerais mieux ne pas être obligée de le faire. Je l'ai déjà dit, le boulodrome n'est pas le mien, vous vous en doutez bien, il est à nous tous, alors faisons tous notre part du boulot pour qu'il reste un lieu agréable et propre, cela va de soi. Pour vous faciliter le travail, le GUB (Guide d'Utilisation du Boulodrome) sera envoyé à tous les clubs qui organisent des compétitions au boulodrome.

Comme vous le savez, depuis 2018, les clubs ont la possibilité de s'approvisionner soit avec le Comité, soit d'apporter leurs boissons sauf la bière. Le Comité avait renégocié ses tarifs avec la société Juradis. La nouvelle grille tarifaire a été envoyée aux clubs en février de l'an dernier. Vous avez donc le choix mais vous ne l'avez pas sur le prix de vente des boissons. L'article 16 du règlement intérieur du boulodrome rappelle les tarifs fixés par le Comité et ils s'appliquent à tous sans aucune exception. Merci donc de respecter ces règles surtout pour les joueurs qui viennent au boulodrome.

Pour l'accès au boulodrome, tout licencié peut y aller aux heures et jours d'ouverture et chacun est tenu de les respecter. La convention avec le club de Mont sous Vaudrey a été revue et a permis de préciser certaines dispositions. Même chose pour le règlement intérieur. Tous ces textes ont été votés lors de la réunion du Comité du 27 septembre 2019.

Pour être totalement complète, il existe un contrat de location pour les associations qui souhaitent utiliser le boulodrome. Bien sûr, les clubs affiliés du comité ne sont pas concernés par cette location.

Pour terminer, je remercie tous les bénévoles qui m'épaulent au moment des différentes compétitions au boulodrome

Merci de m'avoir écoutée.

**La présidente de la commission du boulodrome,
Yvette OUTREY.**

RAPPORT DE LA COMMISSION DISCIPLINE

Monsieur le Président

Mesdames, Messieurs

Le monde a changé nous dit- on. La vie est plus difficile, le travail se fait plus rare, il devient compliqué de gagner sa vie.

Dans ce contexte, une poignée d'euros devient une somme suffisante pour que des joueurs mauvais se montrent mauvais joueurs.

De plus, de nombreux concours tournent autour de la sacro sainte buvette : aujourd'hui les gens boivent plus que de raison et cela les rend agressifs. Dans l'imagerie populaire, le principal produit dopant utilisé par les pétanqueurs a un gout d'anis, une réputation qui colle à la peau de notre discipline.

Les actes irrespectueux quels qu'ils soient, qu'ils se produisent sur les jeux, envers les dirigeants ou envers les bénévoles nous pénalisent énormément : la pétanque ne mérite pas ça.

Même chez les jeunes il y a des dérapages. Il ne sert à rien de nier la réalité, chacun de nous est responsable. Il ne faut pas compter uniquement sur les autres, on ne devrait jamais hésiter à faire un rapport auprès de son comité et n'épargner personne quel que soit le statut de la personne incriminée.

La pétanque est un jeu populaire, convivial, accessible, et qui rassemble les gens. Il n'y a plus de patron, tout le monde tombe la veste, ça favorise le contact avec les autres. C'est une discipline qui apparait comme décontractée et à la fois un sport qui exige discipline, adresse, et stratégie.

Pour beaucoup d'entre nous, la pétanque reste une passion et l'amitié y joue un grand rôle que l'on soit néophyte ou joueur élite.

Faisons-en sorte de garder cet état d'esprit.

Je termine ce discours en vous souhaitant une excellente santé à tous et une bonne année sportive.

Le président de la commission de discipline

Patrick CROTET

RAPPORT DE LA COMMISSION INFORMATIQUE

Mesdames, Messieurs,

Voici quelques rappels de procédure qui vous sont utiles tout au long de l'année.

D'abord, les inscriptions aux championnats du Jura : la liste des inscrits est visible sur le site et cela vous permet de vérifier si toutes les équipes sont bien enregistrées. Respectez bien le formulaire d'inscription (gestion concours) et il est important que ce soit la même personne qui se charge des inscriptions dans un club. Après le tirage, plus aucun ajout d'équipe n'est possible. Par contre, il est toujours possible de changer le nom d'un joueur indisponible le jour du championnat au moment du passage à la table de marque.

Avec les nouveaux championnats régionaux, la liste des qualifiés est transmise au Comité Régional dès qu'elle est déterminée en fonction des réponses des équipes lors du championnat du Jura. Le niveau de qualification au championnat régional peut varier en fonction :

- Du nombre d'équipes à qualifier.
- Du nombre d'équipes dans le classement qui ne peuvent pas se rendre au championnat régional (on peut remonter jusqu'en 8^{ème})

Je rappelle qu'il est possible de suivre en direct les championnats du Jura et régionaux sur notre site.

Pour les personnes qui souhaitent faire un don, sur la page d'accueil du site, en haut, il suffit de cliquer sur le lien DONS. Ces dons donnent droit à une réduction d'impôt. Tous les dons sont les bienvenus.

De bonnes fêtes à tous et une bonne année 2020.

Philippe JARCELLAT

RAPPORT COMMISSION ARBITRALE

Monsieur le Président du Comité,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Chers collègues.

Pour la saison 2019, les points critiques sur l'arbitrage se suivent et se ressemblent, comme je le constate tous les ans :

- Un manque certains d'arbitres pour nos championnats.
- Manque aussi d'arbitres pour la Coupe de France (j'ai dû arbitrer deux rencontres de mon club) ce qui n'est pas normal !

Les collègues en ont marre, je les comprends.

A vous les nouveaux de prendre conscience de ce problème, car j'ai peur que cette nouvelle année de nombreux arbitres arrêtent tout simplement l'arbitrage.

Il faut absolument que tous les arbitres soient présents à la réunion annuelle qui se tient au mois de février pour l'établissement du calendrier d'arbitrage des compétitions. L'an dernier seulement « un tiers de présent sur l'effectif ce n'est pas assez » le calendrier des championnats et des autres compétitions se fait toujours uniquement avec les arbitres présents ce qui n'est pas normal !

Notez bien ce problème, encore une fois je le redis les anciens ne seront pas toujours là pour honorer toutes nos compétitions.

Ce ne devrait plus être vrai en 2020 car conformément aux récentes dispositions réglementaires fédérales : **Chaque club devra avoir en son sein un ou plusieurs arbitres en fonction de son effectif :**

- **En 2020 : 1 arbitre par club de + de 50 licenciés ; 2 arbitres à partir de 151 licenciés.**
- **En 2021 : 1 arbitre pour tout club participant aux compétitions par équipes CDC, CRC, CNC et/ou Coupe de France.**

A noter que ce manquement entraînera pour le club des pénalités financières. Actuellement onze clubs n'ont pas d'arbitre.

Pour les arbitres de plus de soixante-cinq ans le certificat médical est obligatoire tous les ans quel que soit leur grade.

Pour les candidats se présentant à un examen d'arbitre quel que soit son grade doit présenter un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois (compte rendu comité directeur février 2019).

A signaler également il n'y aura plus de panachage autorisé pour le Championnat Triplette Provençale

Beaucoup de joueurs sont déçus de l'annulation du Championnat de tir du 26 octobre, la raison est qu'au mois de février 2020 sera programmé un championnat officiel de tir de précision départemental couronné par un titre de champion départemental, qualificatif au niveau de la région, puis au plan national.

Comme chaque année quelques dates à retenir au niveau de l'arbitrage :

- Inscription à l'examen d'arbitre avant le 31 décembre, candidature à envoyer exclusivement au président Paulo DE BASTOS avec un extrait de casier judiciaire KB2
- Une formation à l'arbitrage (pour ceux qui veulent passer l'examen) au début janvier. L'examen d'arbitre se tiendra le troisième le dimanche 19 janvier
- La réunion des arbitres aura lieu comme d'habitude début février (date à définir). Comme tous les ans la convocation et le tableau des Championnats seront envoyés aux arbitres pour que ceux-ci puissent émettre leurs vœux d'arbitrage 2020. Je compte sur tous les arbitres pour cette réunion en début d'année.

Cette réunion sert aussi à faire le point sur les nouvelles directives fédérales ainsi, que d'évoquer les problèmes sur le règlement, les tenues etc... rencontrés sur nos compétitions. Les informations sur les tenues qui nous ont posé des déboires cette année sont constatables sur le tableau des tenues sur le site du CD39)

Remerciement à tous mes collègues arbitres pour leurs engagements sur toutes les compétitions organisées par notre Comité.

Remerciement aussi à tous les bénévoles et joueurs pour leurs comportements dans les compétitions de cette année.

Encore une fois, je remercie mes collègues les deux Michel DEMOUGEOT et PERRUSSEL pour l'aide et le soutien qu'ils n'ont apportés au sein de la commission.

Je souhaite à toutes et à tous (joueuses, joueurs, aux Présidents de Club ainsi qu'à tous les membres du Comité Directeur de joyeuses FETES DE FIN D'ANNEE et une bonne saison 2020.

**Le président de la commission
Patrick GRUNEISEN**

Rapport de l'arbitrage : Le rapport de Patrick GRUNEISEN n'a suscité en soi aucune question, cependant M. Nicolas WAWRZYNIAK, (arbitre départemental) dit ne pas avoir reçu de convocation à l'Assemblée Générale du Comité ni même reçu cette année la convocation à la réunion des arbitres jurassiens.

Réponse Michel PERRUSSEL : Les arbitres ne sont jamais invités nominativement à participer à l'Assemblée générale du Comité. Ils y sont invités gratuitement mais leur inscription es qualité doit transitée par leur Président de club, qui lui reçoit une convocation.

Pour ce qui est de la convocation à la réunion annuelle des arbitres, nous vérifierons si nous avons ta bonne adresse email. Si celle-ci est exacte, il ne devrait plus y avoir de problème dans l'avenir.

Michel PERRUSSEL complète le rapport de la commission arbitrale par l'exposé des modifications du règlement du jeu provençal applicables au 1^{er} janvier 2020 que la CNA nous a fait parvenir récemment et les nouvelles dispositions concernant le port du pantalon :

Article 5 – Terrains réglementaires

Le Jeu Provençal se pratique sur un terrain délimité ayant comme dimension 4 m de largeur et ne peut en aucun cas être inférieur à **3,50 m et 24 m de longueur. Les 4 m sont obligatoires en carrés d'honneur et sur les terrains des qualificatifs aux CDF.**

Lorsque les terrains de jeu sont clos par des barrières, celles-ci doivent se trouver à une distance minimale de **1,00 m.** de la ligne extérieure des terrains de jeu.

Ce cercle, valable pour le jet auquel a droit l'équipe, doit être tracé ou positionné à plus d'un mètre de tout obstacle et, à au moins **1,50 mètre** d'un autre cercle de lancement utilisé ou d'un but. En terrain tracé, les **1,50 m** sont définis par la distance qui sépare les deux parallèles issues des bords les plus rapprochés du cercle ou du but.

Après avoir fait son pas, le joueur doit :

soit se tenir sur une jambe lorsqu'il envoie la boule en ce cas, le pied qui a quitté le cercle ne peut être à nouveau appuyé au sol que lorsque la boule a quitté la main. Lorsque le pied resté dans le cercle a été soulevé, le joueur ne peut plus déplacer, tourner ou faire pivoter l'autre pied.

soit laisser les deux pieds par terre, mais il ne peut déplacer le pied resté dans le cercle.

Pour les personnes handicapées des membres inférieurs et les joueurs âgés de plus de 65 ans, ils peuvent soit appliquer le 1^{ère} ou le 2^{ème} alinéa.

Article 7 – Distances réglementaires pour le lancer du but

Pour que le but lancé par un joueur soit valable, il faut :

Qu'il se trouve à au moins **1,50 m** d'un autre but et à au moins **1,50 m** d'un autre cercle de lancement utilisé. En terrain tracé, les **1,50 m** sont définis par la distance qui sépare les deux parallèles issues des bords les plus rapprochés du cercle ou du but.

Toute boule pointée qui déplace directement ou indirectement de plus de 1,00 mètre, y compris en terrain interdit, une boule ou le but est annulée et tout ce qu'elle a pu déplacer reprend sa position initiale.

TENUE VESTIMENTAIRE : Le port du jean et du pantalon est interdit sur tous les championnats, coupe de France, CRC et CDC. Seuls, pour le bas, sont autorisés : Short sportif, survêtement sportif, Bermuda sportif. Ces vêtements doivent être **homogènes** et non identiques, ce qui est très différent : c'est à dire que dans une équipe chaque joueur pourra porter indifféremment un short, un survêtement ou un Bermuda, (Donc ils ne sont pas identiques), mais à **condition qu'ils soient de la même couleur. Si l'un des deux comporte le logo de la marque les autres devront l'avoir également au même emplacement.**

En ce qui concerne le Haut : Tenue du club, du département ou du comité régional, **identique avec le même logo.**

A noter que pour les concours régionaux : La tenue du haut devra être identique à partir des **8^{ième} de finale.**

Examen d'arbitre départemental : Il aura lieu le **19 janvier à 9h00** au boulodrome de BANS. Faire acte de candidature par courrier adressé au Président du CD 39 avant le **31 décembre 2019.** **Joindre à votre courrier un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois.** En fonction du nombre de candidats, une matinée préparatoire à l'examen sera organisée par la commission arbitrale du CD 39.

RAPPORT COMMISSION JEUNES ET TECHNIQUE

Même si nos jeunes ont encore porté haut les couleurs de notre département en 2019, se distinguant toutes catégories confondues sur de nombreuses compétitions nationales. Les résultats cachent le manque d'intérêt notoire que portent une grande majorité de dirigeants de clubs pour développer le sport pétanque chez les jeunes.

Si la commission travaille bien, elle ne le doit qu'à une poignée de bénévoles passionnés. Certes de nombreuses personnes sont prêtes à donner un coup de main, mais peu arrivent à le faire dans la durée.

Il est grand temps de réfléchir, les compétitions se sont multipliées ces dernières années. Afin que notre sport soit véritablement crédible auprès des médias, les clubs doivent mieux se structurer pour développer une pratique dynamique, se doter d'encadrants formés et motivés, pour donner aux jeunes l'envie de venir pratiquer dans des conditions dignes d'une discipline sportive.

Il faut prouver que la pétanque avait sa place aux J.O 2024 à Paris.

Ceci dit ; nous pouvons être fiers de nos jeunes jurassiens, même si parfois ils peuvent déraper. Mais à qui la faute ?

Parlons chiffres, les effectifs sont stables depuis plusieurs années : 150 licenciés pour les 4 catégories ; mais + 20 en ce qui concerne la participation sur les championnats : 115 joueurs en moyenne. Meilleur ratio effectifs/pratiquants des départements Bourgogne/Franche-Comté. A noter que le passage à la grande région, à part un déplacement éloigné cette année, n'a pas eu d'impact négatif. Il a permis de montrer notre savoir-faire en matière d'organisation puisque le 1^{er} qualificatif triplettes s'est déroulé avec réussite à Bans/Mont-sous-Vaudrey. Il a aussi prouvé la valeur de nos jeunes.

Grace à la volonté du comité départemental qui est à l'écoute de cette poignée de passionnées, les jeunes ont le bonheur de pouvoir encore participer à toutes les compétitions proposées par la F.F.P.J.P et de se déplacer sur de nombreux concours nationaux, avec satisfaction en 2019 : 1/4 finale France en juniors, 1/8 de finale France, 1/2 finale coupe de l'Avenir et 1/2 finale de la Marseillaise en minimes, qualification au championnat de France des clubs, vainqueurs de plusieurs concours régionaux et nationaux, places d'honneur et finale sur des étapes des Masters, 1 jeune féminine et 1 espoir masculin en stage national.

Mais qu'en sera-t-il demain ? L'usure se fait sentir et la motivation peut vite tomber. Il serait dommage au regard du potentiel de nos jeunes de ne plus pouvoir assurer faute de moyen humain. L'année 2020 sera électorale. Nous avons besoin de sang neuf pour pérenniser nos actions. Il faut y penser dès aujourd'hui !

Pourtant nous ne manquons pas de personnes diplômées + 10 en 2019. Ils doivent prendre des initiatives au sein de leurs clubs et proposer leurs services sur les actions organisées par la commission départementale : telle la journée du 15 décembre prochain ou le marathon régional B/F-C de nouveau à Bans/Mont-sous-Vaudrey le 16 février 2020.

7 clubs seront labellisés par la F.F.P.J.P pour 2020/2021 dont 3 pour la 1^{ère} fois, 7 autres auraient pu l'être mais leurs dirigeants n'ont pas eu la volonté de faire les démarches. Dommage pour eux mais aussi pour le comité départemental qui pourrait bénéficier d'une meilleure visibilité de la part de la fédération.

Ultime satisfaction, la soirée des champions 3^{ième} édition qui s'est tenue à Cognac vendredi 22 novembre. Elle permet de réunir une grande partie des bénévoles qui accordent du temps à notre jeunesse, c'est un instant très convivial qui donne du sens et de l'intérêt à notre engagement.

J'espère une aussi belle réussite pour l'année 2020.

Je remercie toutes les personnes qui ont permis aux jeunes de s'illustrer sur des épreuves éloignées et qui se sont investies pour le bon déroulement des compétitions départementales et régionales. Je renouvelle mon appel pour que tous les éducateurs et initiateurs qui n'ont pas encore mis leurs compétences au service de la commission départementale nous rejoignent.

Merci de votre attention. Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2020 aussi bien personnelle que sportive.

Le président de la commission des jeunes

Michel Bourgeon

RAPPORT COMMISSION FEMININES

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Président de Clubs,

Chaque année, la commission féminines que je préside, ouvre sa saison sportive avec l'organisation de sa journée, réservée exclusivement aux licenciées jurassiennes. Elle s'est déroulée le 24 février au boulodrome de BANS. Seules 38 féminines ont participé à cette journée conviviale, soit en pourcentage, 13.05 % des 291 féminines licenciées au CD 39. Quoiqu'un peu moins nombreuses, les joueuses manifestent pourtant un engouement certain et apprécient le fait de pouvoir jouer en équipes formées à la mêlée. C'est Aurore KEIGNAERT du club de CHATELNEUF qui a été classée première du concours, suivie respectivement d'Isabelle VINCENT de MOREZ et de Nadia DA COSTA d'ORGELET.

Habituellement le succès de cette journée est entier et grandissant. Cette année encore, les membres de la commission féminine ont reçu de nombreux compliments et encouragements. C'est donc à juste titre que je remercie vivement les 38 joueuses présentes, ainsi que tous ceux qui ont aidés à parfaire cette journée. Un merci tout particulier au club de Sportivement Pétanque qui a été le club support à son organisation. J'en profite pour lancer un appel aux clubs jurassiens et sollicite un club candidat à l'édition 2020, merci de me le faire savoir au plus tôt.

Autre concours organisé traditionnellement par la commission féminine est celui du doublette départemental. Il a eu lieu le 24 mars, avec une quarantaine d'équipes engagées. Pour un département comme le Jura, cette participation est minime... On doit pouvoir faire mieux. Bravo à l'équipe finaliste composée des deux sœurs BESANCON, Frédérique et Nathalie du club de MOREZ, qui se sont imposées par 13 à 9 face à CARREZ Laurence de la PFC associée à GOURIER Marie-Paule du FENAY CLUB PETANQUE. Merci à, tous les bénévoles qui œuvrent gracieusement, tant à la buvette qu'à l'arbitrage et contribuent ainsi à la réussite de ce concours.

Avant de conclure, il me reste à féliciter nos championnes jurassiennes :

- Championnat Tête à Tête : GAGLIARDI Anne club de SALINS LES BAINS
- Championnat Triplette féminines : VERSET Myriam, AUBRET Corinne et PLANTIN Corinne du club de DAMPARIS
- Championnat Doublette Féminines : AUBRET Corinne et PLANTIN Corinne du club de DAMPARIS.

La France est une terre de Pétanque. Le Jura fait partie de la région Bourgogne Franche Comté et nos féminines tiennent une part entière dans notre discipline : Il convient dès lors de souligner la performance de la doublette Chantal SALARIS - Appoline GARRIEN du CD21 qui a conquis le titre de vice championne de France 2019 à RUMILLY.

Je vous remercie de m'avoir écoutée. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année sportive.

**La Présidente
de la Commission Féminines,
Stéphanie ZERBINI**

RAPPORT COMMISSION VETERANS

Monsieur le Président du CD39,
Mesdames Messieurs les Présidents de club,
Mesdames Messieurs,

L'année 2019 va se terminer bientôt et je vais finir l'année 2020 en tant que membre du comité.

J'ai aimé être président de cette commission avec des hauts et des bas, mais il y a toujours des anciens sympas pour me motiver et avoir un peu plus de moral pour toutes les manifestations organisées par la commission.

Je veux remercier tous ceux qui m'ont aidé dans les tâches diverses. Pour la plupart d'entre vous, vous les connaissez, c'est toujours les mêmes... Merci à nos arbitres qui sont toujours là bénévolement pour les concours 55 ans et plus. Alors applaudissez-les.

Félicitations à tous nos champions avec un espoir qu'ils soient un peu plus performants au championnat de France 2020.

A bientôt dans notre magnifique boulo-drome de Bains pour participer aux concours que nous organisons.

Merci de votre attention, et bonne année 2020.

**Le Président de la Commission Vétérans
Gilles OUTREY**

Rapport de la commission vétérans : Suite à de nombreuses questions concernant l'avenir des concours 55 ans et plus, le Président DE BASTOS précise que ces concours continueront à être organisés, (du moins dans le Jura), mais qu'il est fortement question qu'ils ne génèrent plus de point de catégorisation... à suivre.

Intervention de Monsieur Cyril BRERO vice-Président du Conseil Départemental, en charge de la Jeunesse, des Sports et de l'Événementiel : Monsieur BRERO étant appelé à intervenir sur une autre manifestation doit nous quitter. Le Président lui donne la parole :

- Monsieur BRERO remercie le Président de l'avoir invité à notre Assemblée Générale. Il dit qu'il n'a pas l'habitude de pratiquer la politique de la chaise vide et qu'il apprécie chaque année de venir participer à notre AG.
- Il répond au Président DE BASTOS qui dans son rapport moral signalait la baisse de la subvention 2019 octroyée par le Conseil Départemental du Jura. Effectivement reconnaît-il il y a eu une légère baisse. Il faut savoir que le calcul du montant des subventions est fonction d'un certain nombre de critères qui s'appliquent dans le cadre d'un barème pré établi suivant les actions menées auprès des jeunes, de la formation, des personnes handicapées etc... Il faut donc

privilégier ces types d'actions pour profiter pleinement des subventions du Conseil départemental.

- Monsieur BRERO, nous informe par exemple que le Conseil départemental a ouvert une enveloppe de 60 000 € pour aider les associations qui organisent régulièrement et d'une façon pérenne des actions en faveur du sport adapté, avec une prise en charge pouvant aller jusqu'à 50% par action.
- En ce qui concerne l'achat du boulodrome : Monsieur BRERO dit que ce choix est payant et que ce bâtiment sert bien la pratique de la pétanque, ce pourquoi il a été construit, plutôt qu'il soit destiné à autre chose. Certes, sur le plan financier il y a encore deux années difficiles à passer compte tenu du cumul des remboursements d'emprunts avec ceux des arriérés financiers dus à la communauté de communes.
- En conclusion Monsieur BRERO félicite l'engagement de tous les dirigeants et les bénévoles ainsi que les pratiquants pour leurs résultats sportifs.

Bilans financiers 2019 : Dominique BACHELEY, trésorier général du CD 39 et par Michel PERRUSSEL Trésorier du boulodrome - rapport des vérificateurs aux comptes :

Chaque Président(e) de club a en main une photocopie des bilans comptables 2019 du boulodrome et du Comité départemental.

Comptabilité du boulodrome :

Michel PERRUSSEL rappelle que la comptabilité du boulodrome est le reflet de son fonctionnement. Elle n'intègre pas les charges, telles que : électricité, eau, gaz, annuités de loyer et d'emprunts, qui elles sont supportées par le budget général du CD 39. De fait le bilan comptable de son fonctionnement se solde par un **excédent de 4 590.89 €**.

Il n'y a rien de particulier à expliquer si ce n'est à noter la somme de 8 311.00 € en recette relative à la participation des joueurs sur concours ou autre, ce qui démontre que la fréquentation du boulodrome est très satisfaisante.

Bilan de l'actif au 15.11.19:

- | | |
|-----------------------|-------------|
| • COMPTE SUR LIVRET : | 43 987.34 € |
| • COMPTE BANCAIRE : | 2 005.48 € |
| • CAISSE : | 108.30 € |

Total de l'Actif en cours : 46 101.12 €

Question de M. Nicolas WAWRZYNIAK : Combien y-a-t-il de concours organisés au boulodrome dans l'année ?

Réponse Michel PERRUSSEL : Je ne peux pas donner une réponse précise à ta question, et les chiffres que je vais annoncer méritent qu'ils soient confrontés avec l'organigramme du calendrier sportif du CD 39, mais de mon point de vue cela représente approximativement :

- Une trentaine de concours
- Une quinzaine de championnats (Jura, régionaux et CDC-CRC)
- Une dizaine de journée (District, sport adapté, féminine, vétérans etc...)

BILAN FINANCIER DE FONCTIONNEMENT DU BOULODROME ANNEE 2019

DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT CHARGES

Période du : 29 novembre 2018 au 15 novembre 2019

		29 878.96
<u>CHARGES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</u>		
<u>ACHATS STOCKÉS - MARCHANDISES & AUTRES ACHATS</u>		
606310 Petit Equipement & Petit Matériel & Outillage	1 135.01	
606400 Fournitures de bureau - administratives	233.27	
607100 Fournisseur TECHNI CAFE	792.28	
607300 S.A.S. CLAVELIN et FILS	8 150.40	
607500 PRO à PRO CASH	1 696.80	
607600 Fournisseur JURADIS SOREDIS	17 209.55	
Achats Stockés - Marchandises & Autres Achats	29 217.31	
<u>SERVICES EXTÉRIEURS</u>		
Total Services Extérieurs	-	
<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>		
625700 Missions & Réceptions	381.31	
626000 Frais postaux	20.80	
Total Autres Services Extérieurs	402.11	
<u>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>		
654100 Frais avancés par la compta du boudrome pour CD 39	259.54	
Total Autres Charges de Gestion Courante	259.54	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (EXCÉDENT)		4 143.35
-		
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>		34 022.31

DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT PRODUITS

Période du : 29 novembre 2018 au 15 novembre 2019

<u>PRODUITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</u>		
<u>VENTES - PREST. SERVICES - VENTES MARCHANDISES</u>		
701000 Participation des joueurs sur concours	8 011.00	
707000 Autres participations	300.00	
708000 Encaissement factures consommations	25 225.12	
Total Ventes - Prest. Services - Ventes Marchandises	33 536.12	
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
768100 Intérêts des comptes financiers débiteurs	226.65	
	226.65	
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>		
771300 Rembt des frais par le CD 39	259.54	
Total Produits Exceptionnels	259.54	
<u>TOTAL GÉNÉRAL</u>		34 022.31

DÉTAIL DU BILAN ACTIF AU 15 NOVEMBRE 2019

ACTIF CIRCULANT		45 663.58
<u>CLIENTS - USAGERS & COMPTES RATTACHÉS</u>		
411010 COMMISSION VETERANS	- 2 260.22	
Total Clients - Usagers & Comptes Rattachés	- 2 260.22	
<u>COMPTES FINANCIERS : VALEURS MOB. DE PLACEMENT</u>		
508000 LIVRET A SUR CREDIT AGRICOLE	43 987.34	
Total Comptes Financiers : Valeurs Mob. de Placement	43 987.34	
<u>BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES</u>		
512000 CREDIT AGRICOLE	1 567.94	
Total Banques, Etablissements Financiers & Assimilés	1 567.94	
<u>CAISSE</u>		
530000 Caisse	108.30	
Total Solde de Caisse	108.30	
TOTAL GENERAL BILAN ACTIF		43 403.36

BILAN COMPTABILITE GENERALE 2019 DU COMITE

FFPJP - CD39 - Réalisé 2019 (du 28.11.2018 au 15.11.2019) / Budget 2020

Ventilation	Exercice 2019 réalisé			Exercice 2020 budget		
	dépenses	recettes	solde	dépenses	recettes	solde
Assemblée Générale du CD39	2 481,19	176,00	2 305,19-	2 300,00	0,00	2 300,00-
Réunions du CD39 & CR BFC	2 089,09	0,00	2 089,09-	2 000,00	0,00	2 000,00-
Congrès régional 2019 à Sens	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00-
Frais bancaires	141,40	62,48	78,92-	100,00	0,00	100,00-
Site ffpjp39.com + abonnement internet/tél.	474,76	76,09	398,67-	400,00	0,00	400,00-
Congrès FFPJP 2019 Troyes / 2020 Le Touquet	1 259,05	86,90	1 172,15-	2 200,00	0,00	2 200,00-
Gestion	609,16	0,00	609,16-	600,00	0,00	600,00-
Equipement	2 031,44	79,20	1 952,24-	2 000,00	0,00	2 000,00-
Divers	628,56	0,00	628,56-	600,00	0,00	600,00-
Coupes & Championnats	839,92	0,00	839,92-	850,00	0,00	850,00-
Commission des Jeunes	3 940,97	0,00	3 940,97-	4 000,00	0,00	4 000,00-
Commission d'Arbitrage	877,26	0,00	877,26-	1 000,00	0,00	1 000,00-
Commission technique	190,75	0,00	190,75-	200,00	0,00	200,00-
Chpts France 2020	16 911,20	2 258,00	14 653,20-	18 000,00	2 000,00	16 000,00-
Dotations spécifiques Chpts, Coupe Fr	1 200,00	0,00	1 200,00-	1 800,00	0,00	1 800,00-
Commission Vétérans & Intervilles	1 800,00	0,00	1 800,00-	1 800,00	0,00	1 800,00-
Commission Féminines	1 000,00	0,00	1 000,00-	1 000,00	0,00	1 000,00-
CRC & CNC J	1 084,59	0,00	1 084,59-	1 000,00	0,00	1 000,00-
Indemnités Coupe de France	1 300,00	40,00	1 260,00-	1 000,00	0,00	1 000,00-
Indemnités Championnats Brg-FC	1 970,00	0,00	1 970,00-	2 000,00	0,00	2 000,00-
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participation au Comité Régional BFC	7 842,50	0,00	7 842,50-	7 800,00	0,00	7 800,00-
FFPJP	17 064,80	0,00	17 064,80-	18 000,00	0,00	18 000,00-
Manifestations diverses (CDC, ...)	7 377,65	9 983,68	2 606,03	8 000,00	13 000,00	5 000,00
Calendriers / 2020	1 690,80	2 015,00	324,20	1 700,00	2 000,00	300,00
Planète Boules	928,00	928,00	0,00	928,00	928,00	0,00
Frais bénévoles/dons	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00
Inscriptions Coupe de France	0,00	320,00	320,00	0,00	240,00	240,00
Inscriptions Chpts du Jura	0,00	11 460,00	11 460,00	0,00	12 000,00	12 000,00
Inscriptions CDC M & F (et vétérans)	0,00	2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00

FFPJP - CD39 - Exercice 2019 - du 28.11.2018 au 15.11.2019

Ventilation	Exercice 2019 budget			Exercice 2019 réalisé		
	dépenses	recettes	solde	dépenses	recettes	solde
Affiliation des clubs	0,00	1 620,00	1 620,00	0,00	1 566,00	1 566,00
Mutations & carnets	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	2 604,00	2 604,00
Forfait Organis. Chpts Jura	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 738,50	2 738,50
Subvention FFPJP	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 145,00	2 145,00
Subvention Conseil Départemental	0,00	8 500,00	8 500,00	0,00	7 300,00	7 300,00
Subvention CNDS	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
Dons en ligne (site ffpjp39.com)	0,00	0,00	0,00	0,00	430,00	430,00
Intérêts des comptes BqPop	0,00	565,00	565,00	0,00	523,46	523,46
Intérêts des comptes CA	0,00	170,00	170,00	0,00	226,65	226,65
Boulodrome (CD39 locataire)	26 000,00	0,00	26 000,00-	27 295,00	0,00	27 295,00-
Boulodrome participation 2 € /joueur	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	8 311,00	8 311,00
Boulodrome location au club Mt/Vaudrey	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
Boulodrome panneaux publicité	0,00	3 000,00	3 000,00	588,00	3 850,00	3 262,00
Boulodrome panneaux photovoltaïques	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00
Boulodrome, consommations/manifestations	27 000,00	27 500,00	500,00	26 152,23	25 662,66	489,57-
Boulodrome, dépenses entretien & divers	1 500,00	0,00	1 500,00-	3 467,19	0,00	3 467,19-
Actes notariés (part non incluse dans l'emprunt)	10 000,00	0,00	10 000,00-	17 653,80	0,00	17 653,80-
Remboursement de l'emprunt	45 000,00	0,00	45 000,00-	23 582,15	0,00	23 582,15-
Boulodrome, frais d'entretien & charges diverses	13 000,00	0,00	13 000,00-	5 853,87	0,00	5 853,87-
Excédent ou Déficit	0,00	29 475,00	29 475,00	0,00	16 768,71	16 768,71
Total Ventilations (sur exercice 2019)	214 610,00	214 610,00	0,00	191 325,33	191 325,33	0,00

Trésorier général du CD39 FFPJP
Dominique BACHELEY

Comptabilité Générale : Celle-ci englobe la comptabilité du boulodrome :

Dominique BACHELEY remercie le Président DE BASTOS, Jean-Marie-Maraux, Michel PERRUSSEL et Antoine MARTINELLO pour leur collaboration. Il remercie également tous les présidents(es) pour leur réactivité à régler le solde de leur facture 2019.

Pour cet exercice 2019, la plupart des rubriques indiquent un résultat conforme au budget prévu et présenté à l'AG de fin d'année 2018. Cependant, 2019 est marqué par l'acquisition du boulodrome, signée le 29 juin 2019. Ce changement a des conséquences importantes sur nos finances et notre gestion.

- Ainsi les actes notariés sont d'un montant de 17 653 euros.
- La production électrique des panneaux photovoltaïques (sur le toit du boulodrome), sur ce 2° semestre 2019, ne sera facturée à EDF que dans quelques semaines, et donc n'apparaît pas sur nos comptes 2019, mais figure dans le budget 2020.
- Les frais d'entretien et charges diverses, sur cette période plus courte que prévue, sont de 5 853 euros.
- Le remboursement de l'emprunt, pour un achat initialement prévu vers fin mars 2019, était d'un montant budgété de 45 000 euros pour 2019. Le remboursement des échéances n'ayant débuté qu'au 10 juillet 2019, les 5 échéances remboursées à la date du 15/11 sont d'un montant de 23 582 euros. Cela explique principalement que le déficit 2019 (de 16 768 euros), soit d'importance moins élevée qu'initialement prévu.

Bilan de l'actif au 15.11.19: Trésorerie totale du CD 39 (Générale + boulodrome)

- COMPTE SUR LIVRET : 105 987.34 €
 - COMPTE BANCAIRE : 6 813.34 €
 - CAISSE : 299.85 €
- Total de l'Actif en cours : 113 100.24 €**

Question de M. Nicolas WAWRZYNIAK : Quel est le nombre de réunions du CD 39 ?

Réponse Paulo DE BASTOS : Le CD 39 s'est réuni 6 fois au cours de l'année 2019. A cela s'ajoutent quelques réunions des commissions : Jeunes, boulodrome, et des finances.

Intervention de Monsieur Denis TROSSAT, Président du club de Passenans : « Je vais souffler sur le chaud et le froid » :

- Un constat d'abord plutôt satisfaisant : Le prévisionnel établi pour l'année 2019 a été respecté à quelques euros près.
- Il faudra cependant, alors que le CD 39 est devenu propriétaire du boulodrome, que la comptabilité générale soit plus évoluée et respecte le règlement comptable avec un bilan qui comporte un actif et un passif. Bref, un bilan par exemple qui intègre les comptes d'amortissements des biens et du matériel.
- En parlant du boulodrome, Denis TROSSAT met l'accent sur « cet outil qui d'ores et déjà est vieillissant ». « La rentabilité des panneaux photovoltaïques ne sera pas demain ce qu'elle est aujourd'hui. » Il faut donc en tenir compte dans nos futurs

prévisionnels. De même il faut envisager de pouvoir parer à d'éventuelles pannes ou changements de matériels défectueux, d'où l'intérêt d'ouvrir un compte dédié à la dotation aux amortissements.

- En ce qui concerne le problème actuel du chauffage : Denis TROSSAT estime qu'il y a eu « tromperie sur la marchandise » lors de l'achat du boulodrome. Les 12 000 € de loyer que nous devons à la communauté de communes pour solde de tous comptes peuvent être le début d'une négociation. Il demande au Président DE BASTOS d'être inflexible sur ce point.

Réponse Paulo DE BASTOS : Notre vigilance ira au-delà des mots. Nous serons aussi fermes sur la négociation que vous nous l'avez conseillé. Dans cette affaire, il faudra que chacun, (Communauté de communes, entreprise de chauffage concernée, experts), prenne toutes ses responsabilités.

Pas d'autres questions concernant les budgets 2019. Le Président demande aux vérificateurs aux comptes de lire leur rapport :

M. Jacques PARIS, Vérificateur aux comptes :

RAPPORT DE CERTIFICATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 15 NOVEMBRE 2019

=====

Nous, Messieurs Jacques PARIS et Michel GONCE, Vérificateurs aux Comptes, conformément à la mission qui nous a été confiée lors de l'Assemblée Générale en date du 8 décembre 2018, avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice comptable de l'année 2019 du COMITE DEPARTEMENTAL 39 FFPJP ainsi que ceux du Boulodrome Régional, le vendredi 15 novembre 2019.

Les deux trésoriers, nous ont présenté l'ensemble des comptes et des écritures afférentes à la comptabilité 2019 des deux exercices et nous ont fourni toutes explications utiles. Nous avons ensuite effectué plusieurs contrôles des pièces comptables.

Suite à nos investigations, nous certifions que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du COMITE à la fin de cet exercice.

Nous proposons à l'Assemblée Générale de donner quitus au trésorier général du Comité départemental, Monsieur Dominique BACHELEY, ainsi qu'au trésorier du boulodrome, Monsieur Michel PERRUSSEL, pour l'ensemble de leur gestion 2019.

Fait à BANS, le 15 novembre 2019

Les vérificateurs aux comptes :

Mr Jacques PARIS

Mr Michel GONCE

Le Président propose à l'Assemblée un vote à mains levées : Les deux bilans des budgets annuels sont approuvés à l'unanimité des voix. Quidus est donc donné aux deux trésoriers pour leur gestion respective 2019.

Intervention de Monsieur Patrick EBEL, représentant le Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations :

C'est toujours un plaisir d'être parmi vous à l'occasion de votre assemblée générale. Je suis admiratif des rapports du Président et celui de votre secrétaire général. Je trouve que la présentation du budget est bien faite et en tous les cas plus lisibles pour des néophytes comme moi. Afin de relever le déficit que le CD 39 a engagé il faut pour cela qu'il passe à un autre modèle économique en développant et musclant la commission des finances : Celle-ci aura pour objectif d'ajuster ce modèle sur celui d'un modèle de type commercial en recherchant des nouvelles sources de revenus.

Patrick EBEL indique que l'Etat réaménage son organisation territoriale. C'est ainsi que le CIO a ouvert une aide à la prise de licences pour les personnes en difficultés.

Patrick EBEL conclue en s'excusant de ne pouvoir rester parmi nous cet après midi et il nous souhaite une bonne continuation de nos travaux.

Intervention de Monsieur Jean-Pierre MARTIN Président de la Ligue Bourgogne Franche-Comté du Sport Adapté :

- Il remercie le Président DE BASTOS pour son invitation à l'Assemblée Générale. Il rappelle qu'une convention partenariale a été signée entre les deux comités de sport adapté et celui de la pétanque jurassienne il y a deux ans environ.
- Il remercie le CD 39 pour sa mise à disposition chaque année du boulodrome régional pour l'organisation du championnat régional de pétanque de sport adapté ainsi que pour l'accueil qui est proposé chaque semaine à un groupe de personnes handicapées de l'Association ASAL de DOLE.
- Suite à l'intervention de Monsieur BRERO, Monsieur MARTIN a retenu que le conseil départemental a ouvert une enveloppe spécifique en faveur d'actions menées auprès des personnes handicapées à condition bien évidemment que ces actions se renouvèlent et soient pérennes.
- Il conclue en disant que le sport est un fort moyen d'intégration pour les personnes atteintes d'un handicap. Il souhaite que les clubs puissent s'affilier à la FFSA, et de fait, faire connaître le sport adapté au sein des clubs ordinaires.

Question de Monsieur Joël MONNIER, Président du club d'Arbois : Question qui concerne la journée « Jouons ensemble » organisée chaque année par le CD 39 en lien avec le CD 39 du Sport adapté : Est-ce que cette journée pourrait être ouverte et proposée également à des personnes licenciées à Handisport, voir même à des personnes handicapées non licenciées ? Pour ma part, j'ai déjà inscrit des personnes handicapées non licenciées prises en charge dans le cadre de la MAS de SALINS LES BAINS, et on m'a demandé de régler la somme de 5.00 € par personne.

Réponse de Monsieur MARTIN : L'ouverture à des personnes handicapées licenciées à Handisport est toujours possible dès lors que leur licence les couvre en cas d'accident. En ce qui concerne les personnes non licenciées issue de la MAS de SALINS les 5.00 € demandés par personnes correspondaient au coût de la licence découverte qui est prise ce jour là à leur intention.

Avis de Michel PERRUSSEL, référent Handicap au sein du CD 39 : Avis donné hors Assemblée Générale. Il faut étudier un moyen pour que toutes les personnes handicapées qui le souhaitent puissent participer à cette journée qui se veut conviviale. Pour le cas de personnes non licenciées hébergées dans un établissement, la direction de celui-ci doit pouvoir considérer que leur participation relève d'une activité extérieure, voir même thérapeutique et ainsi leur permettre d'être couverte par l'assurance de leur établissement. En tout cas la question est posée et doit être approfondie.

Interruption du cours de notre assemblée générale. Le Président cède la parole à Monsieur Jean GALLIOZ, Président du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement Associatif.

Monsieur GALLIOZ salue le dynamisme de notre comité et de ses intervenants, puis il rend hommage à un grand dirigeant national en la personne de **Jean-Marie MARAUX**. Après avoir retracé année par année toute sa carrière de bénévole au service du sport pétanque jusqu'à aujourd'hui où il occupe et remplit les fonctions de trésorier général de la fédération française, Monsieur GALLIOZ lui décerne, au nom du ministre des sports, la médaille d'or de la Jeunesse des Sports et de l'engagement associatif.

Applaudissement de la salle. Jean-Marie MARAUX remercie chaleureusement Monsieur GALLIOZ et souligne que cette médaille il la doit aussi à tous ceux avec qui il a eu le plaisir de travailler

Intervention de Madame DEODATI, vice-Présidente du CDOS du Jura :

En l'absence de Monsieur Claude AZEMA actuellement aux PHILIPPINES dans le cadre de ses fonctions de Président de la FIPJP, Madame DEODATI a l'honneur de remettre la médaille du CDOS à Monsieur **François MICHEL** pour ses 44 années de bénévolat au service de son club, la Pétanque du Bas Jura, et parfois au service du CD 39.

Il est 12h30. Le Président lève la séance pour la pose méridienne.

15h00 : Reprise de l'Assemblée Générale

Intervention de Monsieur Robert DUTRONC, Président du Comité Régional BOURGOGNE FRANCHE-COMTE FFPJP :

- Le CD 39 se positionne bien par rapport au nombre de licences en comparaison des autres comités de Bourgogne Franche-Comté.
- Sur la discipline : Bien souvent, les problèmes proviennent des personnes qui sont alcoolisées et qui sèment le désordre sur les concours et /ou les championnats. Le Président du Comité Régional ne cautionne pas cet état de fait et les sanctions seront terribles et sans appel.
- Au niveau des championnats de France, on a gardé les mêmes quotas que l'an passé. Il faut que les joueurs soient respectueux de leur comportement en ayant toujours à l'esprit qu'ils représentent leur Région ou leur Comité.

- J'ai un souhait à formuler au niveau des féminines : Que les deux entités, Bourgogne et Franche Comté, ce qui représente en tout 8 départements puissent s'entendre et organiser ensemble une manifestation commune.
- Dans le domaine des jeunes, on peut être à moitié satisfait. Il y a beaucoup de travail et d'engagement réalisé auprès des enfants par les éducateurs qui bien souvent doivent supporter à la fois les enfants et leurs parents. D'autre part, on ne peut pas tolérer que des enfants puissent s'engager dans un autre club, (foot par exemple), au moment précisément où sa présence serait nécessaire dans un championnat de pétanque. Il faut qu'on trouve des solutions afin qu'ils puissent jouer sur de belles compétitions.
- Nous avons en projet l'embauche d'un CTR dont l'implication auprès des jeunes serait prioritaire.
- En ce qui concerne les championnats régionaux : Il faut que les clubs dont les équipes sont qualifiées, fassent un effort financier complémentaire aux aides de la région afin qu'elles puissent participer aux phases finales. Il ne faut pas que l'éloignement des lieux de compétitions soit un frein à leur participation.
- Accueil des personnes handicapées : Je vous encourage à poursuivre et même à consolider votre engagement auprès de ces personnes. Il faut que chaque club fasse des efforts pour la mise en oeuvre de cet accueil.
- Par rapport au boulodrome de BANS : Le président DUTRONC soutient cette acquisition. Il pense que c'est un très bel outil par ailleurs très apprécié des Bourguignons et qu'il faut qu'il fonctionne.
- A la fin de son intervention, le Président DUTRONC change de casquette et en qualité de Président du CD 71 remet un chèque de soutien de 500 € au Président Paulo DE BASTOS pour le boulodrome. (Applaudissement très appuyé de la salle)

Paulo DE BASTOS : Remercie chaleureusement le Président du CD 71 ainsi que ses membres qui ont pris la décision d'offrir ce chèque de soutien en faveur du boulodrome de BANS. Paulo DE BASTOS dit que ce geste renforce les liens d'amitié qui unissent nos Comités. Revenant sur la participation des équipes qualifiées à une phase finale du championnat régional, il reconnaît que parfois les déplacements sont éloignés. Cependant, les équipes qui participent à un championnat départemental doivent accepter le fait, en cas de qualification, de devoir participer au championnat régional, même si le lieu de la compétition est éloigné. De ce point de vue il annonce qu'il n'acceptera plus de certificat de complaisance justifiant une non participation.

Question de Hervé MICHAUD, Président du club de MOIRANS : Question concernant le nombre de jeunes participant au championnat de France. Quelle est la représentation « jeunes » entre celle de la Saône et Loire et celle du Jura ?

Réponse de Monsieur DUTRONC : Le quota par département est estimé en fonction de son nombre de licenciés. C'est le DTN qui décide du nombre de participants par département ou région.

Question de Nadia DA COSTA, Présidente du club d'ORGELET : Paulo a dit « Je n'accepterais plus de certificat de complaisance », donc aucun refus pour aller à la région ?

Réponse de Paulo DE BASTOS : Si le joueur ne veut pas participer ou s'il sait qu'il ne pourra participer au championnat régional, il ne doit pas s'engager dans le championnat du Jura.

Question de Nadia DA COSTA : Deux de mes joueurs ont été informés à la dernière minute de leur qualification.

Réponse de Philippe JARCELLAT, membre du CD 39, Président de la commission Informatique : Art 3 : Il faut que les joueurs qui sont potentiellement qualifiables aillent vérifier sur le site du CD 39 leur inscription au championnat régional. Dès lors, cette inscription est officielle si leur équipe y figure.

Présentation du budget prévisionnel 2020 :

Le budget 2020 s'annonce lui aussi déficitaire; en effet, 2 dépenses importantes viennent se chevaucher sur cette année 2020 :

- Le CD39 devra régler la location 2018/2019 du boulodrome (cette location se réglait toujours avec un décalage d'un an) : il en est de même pour les charges du 1^o semestre 2019 (décalage de 6 mois).
- Le remboursement de l'emprunt est sur une année pleine et sera d'environ 58 000 euros.

Ce phénomène de chevauchement s'arrêtera ensuite et 2021 redeviendra une année "normale".

Paulo DE BASTOS : Nous nous étions engagés à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation du prix de la licence d'ici la fin de notre mandat : **Engagement tenu.**

Cependant, je tiens à préciser d'ores et déjà qu'il y aura certainement une augmentation à prévoir au budget prévisionnel de 2021 que nous aurons à construire avant de terminer notre mandat. Cette augmentation de l'ordre de 2.00 € par licence résultera de l'effort demandé à tous les licenciés par notre fédération pour la construction d'un centre administratif et sportif dans les années 2021 à 2024 vraisemblablement à CABRIES près d'AIX EN PROVENCE. Je tiens à donner cette information par anticipation car je ne voudrai pas que cette augmentation soit perçue comme étant un moyen détourné de conforter le financement dévolu au boulodrome.

Question de Stéphane JARJAT, Président du club de Clairvaux : est-ce que les 2 € seront absorbés par le CD 39 ou à charge des licenciés ?

Réponse de Paulo DE BASTOS : Vraisemblablement par les licenciés eux-mêmes. Mais en définitive, c'est le nouveau Comité Directeur du CD 39 qui décidera. De toute façon ce sont les Présidents de clubs qui décident en dernier recours et s'il y a une fin de non recevoir, il faudra bien faire des économies sur d'autres comptes afin d'absorber cette augmentation.

Question de Stéphane JARJAT : Pourquoi la FFPJP n'applique-t-elle pas les mêmes dispositions qu'au sport « boules » en matière de licences ? A savoir 4 prix différents de licence en fonction de la qualification du joueur dont une licence loisirs.

Réponse de Paulo DE BASTOS : Cette organisation n'existe pas au sein de notre Fédé. Le CD 39 milite pour qu'il y ait deux sortes de licences : une licence compétitive et une licence loisirs amateurs.

Question de René-Paul MARTINEZ, du club de MOREZ : Est-ce que le CD 39 a une politique d'investissements à long terme ?

Réponse de Paulo DE BASTOS : Ta question touche l'existence même de nos associations :

- Sur le regroupement des associations, si elles souhaitent obtenir des subventions, on leur conseille de se regrouper. On nous demande la même chose que ce qui a été demandé aux communes. Il faut être capable de dépasser notre façon de fonctionner actuelle qui est ancrée dans un conformisme.
- En ce qui concerne les projets d'infrastructure liés au boulodrome, on n'a pas eu le temps d'y penser. Nous sommes propriétaires des lieux depuis peu et d'autres priorités à régler nous ont accaparés. Aujourd'hui, on n'a pas la réponse mais, nous allons pouvoir consacrer du temps à la réflexion.

Monsieur René-Paul MARTINEZ : Il ne faudrait pas que dans l'avenir il soit fait appel uniquement aux licenciés et aux prix de la licence pour absorber les augmentations liées aux décisions d'investissements à la fois de la Fédé, du Comité et/ou de leur club. Il sera nécessaire de trouver d'autres types de revenus.

BUDGET PREVISIONNEL 2020

FFPJP - CD39 - Réalisé 2019 (du 28.11.2018 au 15.11.2019) / Budget 2020

Ventilation	Exercice 2019 réalisé			Exercice 2020 budget		
	dépenses	recettes	solde	dépenses	recettes	solde
Assemblée Générale du CD39	2 481,19	176,00	2 305,19-	2 300,00	0,00	2 300,00-
Réunions du CD39 & CR BFC	2 089,09	0,00	2 089,09-	2 000,00	0,00	2 000,00-
Congrès régional 2019 à Sens	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00-
Frais bancaires	141,40	62,48	78,92-	100,00	0,00	100,00-
Site ffpjp39.com + abonnement internet/tél	474,76	76,09	398,67-	400,00	0,00	400,00-
Congrès FFPJP 2019 Troyes / 2020 Le Touquet	1 259,05	86,90	1 172,15-	2 200,00	0,00	2 200,00-
Gestion	609,16	0,00	609,16-	600,00	0,00	600,00-
Equipement	2 031,44	79,20	1 952,24-	2 000,00	0,00	2 000,00-
Divers	628,56	0,00	628,56-	600,00	0,00	600,00-
Coupes & Championnats	839,92	0,00	839,92-	850,00	0,00	850,00-
Commission des Jeunes	3 940,97	0,00	3 940,97-	4 000,00	0,00	4 000,00-
Commission d'Arbitrage	877,26	0,00	877,26-	1 000,00	0,00	1 000,00-
Commission technique	190,75	0,00	190,75-	200,00	0,00	200,00-
Chpts France 2020	16 911,20	2 258,00	14 653,20-	18 000,00	2 000,00	16 000,00-
Dotations spécifiques Chpts, Coupe Fr	1 200,00	0,00	1 200,00-	1 800,00	0,00	1 800,00-
Commission Vétérans & Intervilles	1 800,00	0,00	1 800,00-	1 800,00	0,00	1 800,00-
Commission Féminines	1 000,00	0,00	1 000,00-	1 000,00	0,00	1 000,00-
CRC & CNC J	1 084,59	0,00	1 084,59-	1 000,00	0,00	1 000,00-
Indemnités Coupe de France	1 300,00	40,00	1 260,00-	1 000,00	0,00	1 000,00-
Indemnités Championnats Brg-FC	1 970,00	0,00	1 970,00-	2 000,00	0,00	2 000,00-
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participation au Comité Régional BFC	7 842,50	0,00	7 842,50-	7 800,00	0,00	7 800,00-
FFPJP	17 064,80	0,00	17 064,80-	18 000,00	0,00	18 000,00-
Manifestations diverses (CDC, ...)	7 377,65	9 983,68	2 606,03	8 000,00	13 000,00	5 000,00
Calendriers / 2020	1 690,80	2 015,00	324,20	1 700,00	2 000,00	300,00
Planète Boules	928,00	928,00	0,00	928,00	928,00	0,00
Frais bénévoles/dons	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00
Inscriptions Coupe de France	0,00	320,00	320,00	0,00	240,00	240,00
Inscriptions Chpts du Jura	0,00	11 460,00	11 460,00	0,00	12 000,00	12 000,00
Inscriptions CDC M & F (et vétérans)	0,00	2 100,00	2 100,00	0,00	2 100,00	2 100,00

FFPJP - CD39 - Réalisé 2019 (du 28.11.2018 au 15.11.2019) / Budget 2020

Ventilation	Exercice 2019 réalisé			Exercice 2020 budget		
	dépenses	recettes	solde	dépenses	recettes	solde
Licences (& duplicata & corrections)	0,00	73 614,00	73 614,00	0,00	73 000,00	73 000,00
Affiliation des clubs	0,00	1 566,00	1 566,00	0,00	1 566,00	1 566,00
Mutations & camets	0,00	2 604,00	2 604,00	0,00	2 500,00	2 500,00
Forfait Organis. Chpts Jura	0,00	2 738,50	2 738,50	0,00	2 700,00	2 700,00
Subvention FFPJP	0,00	2 145,00	2 145,00	0,00	2 000,00	2 000,00
Subvention Conseil Départemental	0,00	7 300,00	7 300,00	0,00	7 500,00	7 500,00
Subvention CNDS	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	3 000,00	3 000,00
Subvention FFH / SA	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00
Subvention CCVA	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
Dons en ligne (site ffpjp39.com)	0,00	430,00	430,00	0,00	2 000,00	2 000,00
Intérêts des comptes BqPop	0,00	523,46	523,46	0,00	200,00	200,00
Intérêts des comptes CA	0,00	226,65	226,65	0,00	400,00	400,00
Boulodrome (CD39 locataire) loyer + charges	27 295,00	0,00	27 295,00-	20 000,00	0,00	20 000,00-
Boulodrome participation 2 € /Joueur	0,00	8 311,00	8 311,00	0,00	9 000,00	9 000,00
Boulodrome location au club Mt/Vaudrey	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
Boulodrome panneaux publicité	588,00	3 850,00	3 262,00	0,00	3 200,00	3 200,00
Boulodrome panneaux photovoltaïques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
Boulodrome, consommations/manifestations	26 152,23	25 662,66	489,57-	26 000,00	26 000,00	0,00
Boulodrome, dépenses entretien & divers	3 467,19	0,00	3 467,19-	2 000,00	0,00	2 000,00-
Actes notariés (part non incluse dans l'emprunt)	17 653,80	0,00	17 653,80-	0,00	0,00	0,00
Remboursement de l'emprunt	23 582,15	0,00	23 582,15-	58 800,00	0,00	58 800,00-
Boulodrome, frais d'entretien & charges diverses	5 853,87	0,00	5 853,87-	20 000,00	0,00	20 000,00-
Excédent ou Déficit	0,00	16 768,71	0,00	0,00	32 244,00	32 244,00
Total Ventilations (Réalisé 2019 / Budget2020)	191 325,33	191 325,33	0,00	217 578,00	217 578,00	0,00

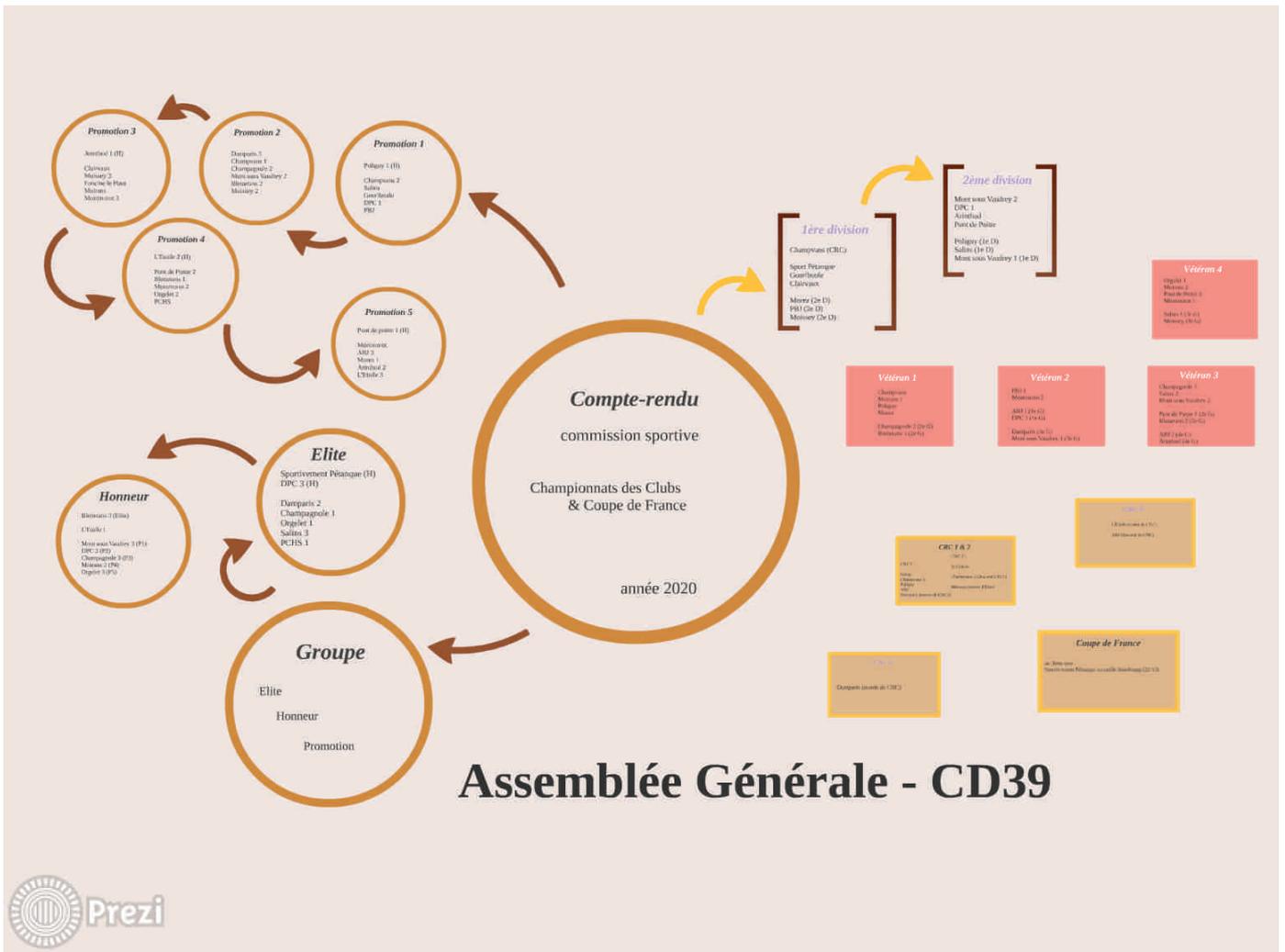
Dominique BACHELEY

Pas d'autres questions au sujet du budget prévisionnel : Le Président propose à l'Assemblée un vote à mains levées concernant la proposition budgétaire prévisionnelle pour l'année 2020 telle que présentée par le trésorier général :

Abstention 0 Contre 0 Pour 70 voix

Approbation à l'unanimité du budget prévisionnel 2020.

Calendrier CDC 2020 de la commission sportive



Assemblée Générale - CD39



Groupe

Elite

Honneur

Promotion

Elite

Sportivement Pétanque (H)

DPC 3 (H)

Damparis 2

Champagnole 1

Orgelet 1

Salins 3

PCHS 1

Honneur

Bletterans 3 (Elite)

L'Etoile 1

Mont sous Vaudrey 3 (P1)

DPC 2 (P2)

Champagnole 3 (P3)

Moirans 2 (P4)

Orgelet 3 (P5)

Promotion 1

Poligny 1 (H)

Champvans 2

Salins

Gouriboule

DPC 1

PBJ

Promotion 2

Damparis 3
Champvans 1
Champagnole 2
Mont sous Vaudrey 2
Bletterans 2
Moissey 2

Promotion 3

Arinthod 1 (H)

Clairvaux
Moissey 3
Foncine le Haut
Moirans
Montmorot 3

Promotion 4

L'Etoile 2 (H)

Pont de Poitte 2

Bletterans 1

Montmorot 2

Orgelet 2

PCHS

Promotion 5

Pont de poitte 1 (H)

Montmorot

ABJ 3

Morez 1

Arinthod 2

L'Etoile 3

1ère division

Champvans (CRC)

Sport Pétanque

Gouriboule

Clairvaux

Morez (2e D)

PBJ (2e D)

Moissey (2e D)



2ème division

Mont sous Vaudrey 2

DPC 1

Arinthod

Pont de Poitte

Poligny (1e D)

Salins (1e D)

Mont sous Vaudrey 1 (1e D)



Vétéran 1

Champvans
Moirans 1
Poligny
Morez

Champagnole 2 (2e G)
Bletterans 1 (2e G)



Vétéran 2

PBJ 1
Montmorot 2

ABJ 1 (1e G)
DPC 1 (1e G)

Damparis (3e G)
Mont sous Vaudrey 1 (3e G)



Vétéran 3

Champagnole 1

Salins 2

Mont sous Vaudrey 2

Pont de Poitte 1 (2e G)

Bletterans 2 (2e G)

ABJ 2 (4e G)

Arinthod (4e G)



Vétéran 4

Orgelet 1

Moirans 2

Pont de Poitte 2

Montmorot 1

Salins 1 (3e G)

Moissey (3e G)



CRC-F

L'Etoile (monte de CDC)

ABJ (descend de CNC)

CRC 1 & 2

CRC 1 :

Salins

Champvans 1

Poligny

ABJ

Damparis (monte de CRC2)

CRC 2 :

St Claude

Champvans 2 (descend CRC1)

Moissey (monte d'Elite)

CNC-F

Damparis (monte de CRC)



Coupe de France

au 3ème tour :

Sportivement Pétanque accueille Strasbourg (22/12)



CALENDRIER 2020

Coupe de France et championnats des clubs



Coupe de France

1er tour : v. 24 avril
2ème tour : v. 19 juin
3ème tour : v. 24 juillet



CDC - PROMO

dates fixes :

22 mai

7 août

5 juin

28 août

3 juillet

18 septembre

31 juillet



CRC / CDC masculin & féminin Elite & Honneur / 1ère et 2ème division

28-29 mars (3 rencontres)

20 septembre (2 rencontres)

11 octobre (2 rencontres)



Vétéran

21 avril
30 avril
7 mai
7 juillet

21 juillet
4 août
27 août

finale CRC 22 sept.

Remarque de Madame Laurence BOURGEON, club de pétanque de Champvans : Le calendrier CDC Promotion comporte beaucoup de dates de rencontres pendant les vacances.

Réponse de Emilie MARAUX : les dates sont de plus en plus difficiles à trouver compte tenu du calendrier des autres compétitions et, pour éviter une date qui se trouve la veille d'une compétition qui commence le matin, il faut, c'est vrai, utiliser les périodes de vacances.

Question de Denis SERRAND, Président du club de Montmorot : Un joueur inscrit dans une équipe « vétérans » peut-il également jouer dans une équipe « promotion » ?

Réponse de Emilie MARAUX : Oui, cela est possible.

Extrait du Règlement Fédéral CNC des clubs : *Participation multiple* :

Les championnats open, féminin, vétérans et jeu provençal étant des compétitions différentes, un joueur peut s'engager dans l'ensemble des championnats des clubs. Il en est de même pour un jeune déjà inscrit dans sa catégorie désirant participer au championnat open, féminin ou jeu provençal.

Modification du cahier des charges des championnats du Jura : Le cahier des charges 2020 est joint intégralement en annexe du compte rendu de l'Assemblée Générale.

Rappel de quelques points

- **Tenues des sportifs** : Tenues Homogènes et non identiques. Monsieur GRIGNON Abritre international a reconnu lui-même que le terme de « identique » était inapproprié. Effectivement, le règlement permet aux joueurs d'une même équipe de pouvoir porter indifféremment l'un un short sportif, l'autre un survêtement ou le troisième un bermuda sportif, mais à condition qu'ils soient de la **même couleur** et que **la marque**, s'il y a en, soit **la même et située au même emplacement**. Donc on ne peut pas dire que leurs tenues soient identiques : elles sont homogènes.
- **Introduction des modalités du championnat de tir de précision** :
CDF Tir de Précision
Formule retenue : qualification par les régions seules avec 32 H et 32 F + 16 JH et 16 JF – formule championnat du monde puis en opposition à partir des 1/4 de finales
Date retenue pour les qualificatifs régionaux : 01 Juin 2020
Décision : le CDF se fera en fin d'année en couvrant les 11-13 Décembre 2020 couplé avec le séminaire des arbitres ce qui permet le grand nombre d'arbitres nécessaires et l'allègement des frais relatifs. Un Trophée National aura lieu pour les éliminés du CDF.
- **Panachage INTERDIT** : Dès 2020, les équipes qualifiées au CDF doublettes et triplettes jeu provençal, devront être homogènes.
Les Juniors seront autorisés à jouer les championnats départementaux doublettes et triplettes jeu provençal en 2020.

Le Président DE BASTOS met aux votes ces modifications :

Abstention 0 Contre 0 Pour 70 voix

Approbation à l'unanimité des modifications du cahier des charges

Désignation des membres extérieurs dans les commissions du CD 39 :

Monsieur Ludovic BRASSEUR du club de MOISSEY intègre la Commission de Discipline du Comité du Jura. Le Président lui demande de se mettre en rapport avec Monsieur Patrick CROTET, Président de la commission Discipline départementale.

Calendrier sportif 2020 : Paulo DE BASTOS présente le calendrier 2020.

Un seul chevauchement : Les concours organisés le 25 juillet 2020 l'un par le club de MOISSEY, concours en triplettes mixtes et l'autre en doublettes par celui de La GOURIBOULE. Compte tenu de l'éloignement géographique de ces deux clubs et des licenciés qui habituellement y participent on estime qu'il ne devrait pas y avoir de préjudice subit à l'un comme à l'autre. En définitive, ces deux concours sont donc maintenus à la même date.

Info de dernière minute : Il n'y aura pas de finale régionale de CRC. Chaque territoire organisera sa propre qualification pour les CNC.

Le calendrier sera édité au cours du mois de janvier 2020 et pourra être distribué aux licenciés. En outre il peut d'ores et déjà être consulté sur le site du CD 39.

Merci au club de LA GOURIBOULE qui s'est porté volontaire en étant club support à la journée féminine du CD 39 qui aura lieu le 2 février 2020.



Présentation des directives du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté :

- Les CRC se dérouleront dans chaque zone territoriale avec une finale territoriale Franche-Comté mais pas de finale régionale car la fédération a octroyé 2 qualifiés pour la montée en CNC dans tous les CRC. Il y aura donc 1 qualifié franc-comtois et 1 qualifié bourguignon.
- La finale territoriale Franche-Comté CRC Vétérans est prévue le 22 septembre à Bans.
- La finale territoriale Franche-Comté CRC Jeunes est prévue le 27 septembre à Bans.
- En CRC OPEN et FEMININ, les montées sont déterminées par le classement.
- En revanche, une phase finale régionale est fortement envisagée à partir de 2021 entre la Bourgogne et la Franche-Comté en CRC OPEN, Féminin, Vétéran et Jeunes. La réglementation fédérale concernant les tenues s'applique (haut et bas identiques dans les phases de qualification et au moment de la finale régionale).

Financement CRC OPEN et CRC Féminin:

- Chaque équipe en CRC OPEN et CRC Féminin règle des frais d'inscription : 50 €
- Le CR BFC dote ces deux CRC à hauteur de 200% du montant total des inscriptions.
- Chaque CD verse 350 € au CR BFC

Donc ces deux CRC ont une dotation globale de 8 400 €.

- Chaque équipe reçoit une indemnité de 150 € en fin de saison.
- Chaque équipe qui participe à la finale régionale reçoit une indemnité supplémentaire de 150 € (4 équipes en CRC OPEN et 4 équipes en CRC Féminin).

Financement CNC pour les équipes BFC.

- Forfait de 500 € par équipe qui évolue en CNC OPEN et CNC Féminin.
- Forfait de 250 € par équipe qui participe au CNC Vétéran car 1 seul déplacement.
- Forfait de 250 € par équipe qui participe à la finale CNC Jeunes. (1 en B-M et 1 en C-J) car 1 seul déplacement. Compte tenu des frais engagés, la part fédérale est conservée par le CD39.
- **Cas particuliers :** Si une équipe remporte soit CNC1, CNC2 ou CNC3, elle reçoit une indemnité supplémentaire de 500 €. Même chose pour les féminines.

Financement Championnat BFC.

- Frais d'Hébergement : le CD prend en charge la nuitée de ses joueurs précédant le championnat si plus de 150 kms du siège social du club. Forfait de 15€ par joueur sur présentation de justificatif hôtelier.
- Restauration : le CD prend en charge le repas de la pause méridienne de ses joueurs : 16€ par repas.
- Déplacement : les frais de déplacement des équipes sont à la charge des clubs ou des joueurs.

Championnat de France.

- Répartition des équipes : 4 en triplettes, 2 dans toutes les autres catégories.

- **Tir de précision 2020** :

- 2 seniors masculins
- 2 seniors féminines
- 1 junior masculine
- 1 junior féminine

La qualification au championnat de France est uniquement régionale et le nombre de Jurassiens qualifiés pour le championnat régional se fera au prorata du nombre de participants (validation le 7 décembre à Sens) comme pour les autres championnats.

Participation financière du CR BFC pour les championnats de France :

- Hôtellerie réglée en amont au prix réel : 1 chambre par joueur et 1 chambre pour le délégué. 2 nuitées pour la pétanque et 3 nuitées pour le jeu provençal. Petit-déjeuner et taxe de séjour.
- Indemnité de déplacement pour 1 voiture à 0.30 € du km.
- 20 € par repas.
- 10 € pour la photo d'archivage.

D'autre part, pour toute équipe qui atteint les demi-finales au championnat de France, elle reçoit une récompense de la part du CR BFC :

- 100 € par joueur/joueuse en demi.
- 150 € par joueur/joueuse finaliste.
- 200 € par joueur/joueuse champion (ne) de France.

- **Marathon jeunes le 16 février 2020** à Mont sous Vaudrey avec des équipes bourguignonnes. Chaque CD (8) participe à hauteur de 200 € et le CR BFC dote de 500 €. Donc 2 100 € de dotation.
- **Marathon féminin** : dernière minute : 6 décembre 2020 à Dijon
- **Examen régionalisé d'arbitre régional** : le 19 janvier 2020 au boulodrome de BANS. Les frais de déplacement à l'examen sont à la charge des CR BFC sur présentation d'un justificatif. La préparation en amont se fait au niveau de chacun des CD. Les candidatures doivent être validés par le Président de CD avant transmission au Comité Régional et transmettre un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois.

- Le calendrier des concours régionaux 2021 est soumis à l'approbation du Président du Comité Régional (M. Robert DUTRONC) avant fin septembre de l'année en cours. Les arbitres devront être prioritairement des arbitres régionaux et les délégués seront désignés par les CD.
- Aide aux nationaux : supprimée.
- AG du Comité Régional BFC se tient le 7 décembre 2019 à Sens.



Présentation des directives Fédérales :

- **Championnats de France 2020 :**

- 20 et 21 juin à Lanester (29) : Tr Masculin
- 27 et 28 juin à Montauban (82) : Db Mixte
- 3, 4 et 5 juillet à Cabestany (66) : Tr Provençal
- 8 et 9 juillet Bergerac (24) : Tr vétéran
- 11 et 12 juillet Bergerac (24) : Tr Promotion
- 18 et 19 juillet à Epinal (88) : Tr Féminin
- 25 et 26 juillet à Lavelanet (09) : Db Fém et TàT Mas
- 22 et 23 août à Nîmes (30) : Tr Jeunes
- 29 et 30 août à Quimper (29) : Db Mas et TàT Fém
- 4, 5 et 6 septembre à Quillan (11) : Db Provençal
- 4, 5 et 6 décembre à Valence (26) : Tir de Précision

- **Tenues :**

- Championnat départemental et régional : haut et bas en tenue sportive homogène.
- Le Comité Régional BFC a décidé que la tenue homogène (haut) n'était imposée qu'à partir des 8èmes pour les concours régionaux. Pour ces concours, les arbitres sont désignés par la CRA. Ils sont extérieurs au département où a lieu le régional.

- **Remplacements aux Championnats de France :**

Les CD ou CR souhaitant procéder au remplacement d'une équipe (quel qu'en soit le motif) devront obtenir l'accord de la Commission des CDF de la FFPJP.

- **Jeu provençal :**

Dès 2020, les équipes qualifiées au CDF doublettes et triplettes Jeu Provençal devront être homogènes (le règlement des CDF sera modifié en conséquence).

Les juniors seront autorisés à jouer les championnats départementaux doublettes et triplettes Jeu Provençal en 2020.

- Répartition des équipes aux championnats de France : 4 équipes en tripléte et 2 dans toutes les autres catégories. Pour les jeunes, la qualification se fait par la région.
- Les candidats à l'arbitrage doivent fournir un extrait de casier judiciaire de moins de 3 mois.

- La classification des joueurs : 13 points dans le CD39 pour être honneur en 2020.

Jean-Marie MARAUX complète ce chapitre fédéral :

- Notre fédération compte à ce jour 300 000 licenciés – 5800 clubs et gère un budget de 4 500 000 €.
- Le championnat de tir de précision n'est pas évident à mettre en place. Il nécessite beaucoup de dirigeants et d'arbitres.
- La fédération envisage la construction d'un centre administratif et sportif vraisemblablement à CARRIES près d'AIX EN PROVENCE. Ce lieu proche de MARSEILLE permettra aux personnels administratifs de conserver leur poste au sein de la fédé. D'autre part, son emplacement géographique permet aisément son accessibilité, que ce soit par la route, le train ou l'avion.
- L'année 2020 sera une année électorale. Beaucoup de personnes en poste ne souhaitent pas renouveler leur mandat. Il y aura donc un renouvellement important des membres du Comité Directeur Fédéral.

Désignation des délégués au Congrès de la Fédération :

Il aura lieu au TOUQUET, du 10 au 12 janvier 2020 :

Compte tenu des tarifs hôteliers élevés pratiqués au TOUQUET, le Président propose dans un souci d'économie, que 3 personnes du Comité seulement y participent au lieu de 4 habituellement : Paulo DE BASTOS, Antoine MARTINELLO et Michel PERRUSSEL.

Ces désignations sont approuvées à l'unanimité par l'assemblée.

RECIPIENDAIRES DIPLOMES ET MEDAILLES AG 2019

MERITE NATIONAL : 4

MM. DEMOUGEOT Michel (ABJ), JARCELLAT Philippe (PBJ), OUTREY Gilles (PBJ) et VALET Christian (Mont sous Vaudrey).

MEDAILLE D'OR : 3

MM. BIANCHETTI Michel (DPC) (à titre posthume), CHANIET Christian (DPC) et GAUTHIER Bruno (ABJ).

MEDAILLE D'ARGENT : 9

Mmes GREA Evelyne (ABJ) et MONNET-FISTEBERG Alexandra (Gouriboule).

MM. GUILLEMENEY Raphaël (Sportivement Pétanque), HENRY Serge (Salins), LIBOZ Michel (Champagnole), LLOMPART Rémi (ABJ), MONNIER Pascal (Champvans), POIBLANC Bruno (Champagnole) et SERRAND Denis (Montmorot).

MEDAILLE DE BRONZE : 12

Mmes DOLE Delphine (Salins), GALMICHE Catherine (Mont sous Vaudrey) et MICHEL Pascale (PBJ).

MM. CHEVANNE Sébastien (Mont sous Vaudrey), DALOZ Christian (ABJ), FOURNIER Fernand (ABJ), JOURNOT Philippe (Champvans), LEFEBVRE Stéphane (Poligny), LOISON Jean-Marc (Champvans), OLIVIER Laurent (Bletterans), PETIOT Daniel (Champvans) et PIARD Michel (Champagnole).

DIPLOME D'HONNEUR : 44

Mmes DUMONT Elise (Poligny), GUILLEMENEY Laurie (Sportivement Pétanque), LOCATELLI Muriel (ABJ), MAGE Anne (Bletterans), MONTALTI Charline (Sportivement Pétanque), POMMIER Catherine (ABJ), ROSSIGNOL Maryse (Montmorot) et TEPPE Aline (Montmorot).

MM. ALARCON Christian (Champvans), BERSOT Robert (Bletterans), BILLEY Guillaume (Poligny), CASSARD Joël (Champvans), CHARRIERE Thomas (Poligny), CHARRIERE Walter (Poligny), CHATOT Christophe (Bletterans), CHENU Franck (Saint Claude), COMPARET Sunny (ABJ), CORBIN Joël (ABJ), DA SILVA Cédric (Sportivement Pétanque), FISTEBERG Benoît (Gouriboule), GAUDILLAT Aurélien (ABJ), JARJAT Stéphane (Clairvaux), LEHMAN Thierry (Salins), LOCATELLI Gérard (ABJ), MARCHAL Thierry (Salins), MARSOUDET Christophe (Salins), MATIVET Jean-Philippe (Gouriboule), MAZUER Guy (Bletterans), MICHON Christian (Damparis), NOZIERE Yohann (Orgelet), OLIVIER Serge (Champagnole), PAGET André (Salins), PATEY René (Montmorot), PERILLAT François (Champagnole), PERRINGERARD Boris (Salins), PERRINGERARD Yvon (Salins), PICHERY Yohan (ABJ), PIOTELAT Pierre-Louis (Bletterans), POMMIER Patrice (Damparis), REBOURG Michel (Mont sous Vaudrey), ROUX Hervé (Mont sous Vaudrey), SOLETTI Jean (ABJ), TEPINIER Yves (Champagnole) et VULIN Yohann (ABJ).

Il est 19h30 : L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est levée par le Président.

PIECE ANNEXEE AU COMPTE RENDU

COMITE DU JURA CAHIER DES CHARGES

ORGANISATION D'UN CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL

L'organisation d'un championnat, généralement qualificatif pour un championnat de France, doit se dérouler dans les meilleures conditions. Le présent document stipule les charges qui incombent à tout organisateur dès lors que sa candidature aura été acceptée par les responsables du Comité Départemental du Jura.

La société organisatrice qui ne respectera pas ces consignes, ou celles données par le Comité Départemental le jour de l'épreuve, se verra refuser l'organisation de tels championnats pour les années suivantes et ses dirigeants pourront être sanctionnés par les instances habilitées en cas de fautes graves.

Si, pour diverses raisons, aucun club ou district n'est en mesure de prendre en charge l'organisation d'un championnat, celle-ci revient obligatoirement au Comité Départemental qui choisira la date et le lieu à sa convenance, étant entendu que le boulodrome régional sera légitimement prioritaire. Cette alternative, prévue par les textes fédéraux, permet de garantir le déroulement de tous les championnats dans le Comité Départemental du Jura.

1 : Organisation technique.

L'organisation technique et sportive est assurée par les membres du Comité Départemental. Toutefois, il est recommandé au club organisateur de déléguer une personne à la table de marque pour assister les responsables départementaux.

2 : Organisation matérielle.

Elle incombe entièrement à la société organisatrice.

Tirage au sort.

Equipe n'est pas présente, l'arbitre procédera au tirage pour celle-ci (enveloppe ou appui sur touche informatique).

Début des championnats provençaux (doublette et triplète) le samedi matin à 8h30 comme les championnats régionaux. **Les équipes triplettes au jeu provençal sont obligatoirement homogènes.**

Les championnats vétérans (doublette et triplète) débiteront à 8h30.

Le championnat triplète mixte se déroulera sur 1 jour et demi : début le samedi à 14 heures.

Le II est réalisé par le responsable des championnats chargé de recueillir les inscriptions, obligatoirement membre du Comité Départemental. Néanmoins, le club organisateur peut être amené à avoir la charge de prévoir l'organisation matérielle (local avec prise de courant) du tirage au sort de tout championnat senior en présence d'un membre du Comité Départemental.

La date limite d'inscription aux championnats par courrier est fixée 7 jours avant celle par envoi mail, ceci en raison des délais devenus incertains de La Poste. Pour les championnats des catégories « jeunes », les inscriptions et le tirage au sort sont assurés par la commission des jeunes départementale. Le championnat triplète « jeunes » fait l'objet d'une inscription à l'avance.

Lors d'une organisation d'un championnat sur deux jours consécutifs, le tirage au sort a lieu dans l'ordre de qualification des équipes le lendemain. Les formations doivent être présentes un quart d'heure avant le coup de sifflet de l'arbitre. Si un championnat tête-à-tête débutera **à 14 heures.**

Pour les championnats BFC se déroulant dans le Jura, se référer au cahier des charges du CR BFC.

Table de marque.

- Elle doit être placée dans un lieu couvert avec tables et chaises permettant l'installation d'un matériel informatique et au minimum de deux personnes par championnat.
- Elle doit recueillir et garder les licences déposées avant le début de la compétition.
- Une attestation en cas de perte peut être délivrée à un joueur pour une durée d'un mois, celle-ci sera réalisée par le Président du Comité Départemental ou, éventuellement, le responsable de l'établissement des licences et duplicata.
- Un joueur dont la licence ne passe pas au lecteur pourra jouer si le championnat est géré informatiquement et que la base de données est mise à jour.
- Un joueur qui a oublié sa licence pourra jouer dans les mêmes conditions mais devra s'acquitter d'une amende de 10 € au Comité Départemental.
- Elle veille au contrôle de celles-ci et du certificat de non contre indication à la pratique de la pétanque et du jeu provençal.
- Tout changement de joueur doit être signalé avant le début de la compétition. Il ne sera accepté qu'à la condition que ce joueur n'ait pas été engagé dans une autre équipe.
- Toute équipe qui se présente avec plus d'une heure de retard est irrévocablement éliminée.
- Quand deux championnats se déroulent sur le même week-end, un jeune ne peut s'inscrire que dans l'une des deux compétitions.
- Un jeune peut prétendre jouer que dans la catégorie supérieure à la sienne sans surclassement.
- Une seule mutation extérieure sera autorisée dans les équipes (jeunes compris).
- Des panneaux d'affichage (plan des terrains, tirages, jury...) seront prévus.
- Une bonne sonorisation, audible de tous les sites ainsi que de la buvette, devra être installée.
- L'affichage d'un jury composé de 3 à 5 membres : il peut être composé du délégué départemental, d'un arbitre et d'un membre du Comité d'Organisation.

Parties.

- Prévoir un nombre de terrains suffisant en se renseignant auprès du Comité Départemental après la clôture des inscriptions (un nombre indicatif est donné en annexe).
- Un plan d'ensemble devra être affiché à la table de marque.
- Chaque terrain devra avoir les dimensions minimales suivantes : 3 mètres de large (2,5 mètres exceptionnellement en tête-à-tête) et 12 mètres de long. Pour le jeu provençal, les jeux feront au minimum **3.50 mètres** de large sur 24 mètres de long. Les jeux sont délimités par de la ficelle.
- Chaque terrain d'extrémité, à la pétanque comme au jeu provençal, doit avoir 1 mètre de plus en largeur afin de préserver la largeur maximale pour le lancer du but. Cette mesure s'applique dès le début de la compétition.
- La ligne de fond qui entourait les terrains n'existe plus et doit disparaître même dans les carrés d'honneur.
- Les terrains sont numérotés en dehors de la ligne de perte.
- Interdiction de tracer des terrains bout à bout (laisser une allée de 30 cm au minimum).
- Lors de la première journée d'un championnat se déroulant sur deux jours consécutifs, le jury apprécie les conditions qui lui permettent éventuellement de supprimer un tour ou d'en ajouter un en veillant à ne pas nuire au bon déroulement de la compétition.
- Lors d'un championnat débutant le matin ou au 2^{ème} jour d'un championnat, le jury prend les dispositions adéquates quant à l'arrêt des parties au moment de la pause méridienne : soit arrêt à

midi pour tous, soit arrêt après la fin d'un niveau de la compétition. Dans ce cas, le jury informera les joueurs de l'heure de reprise qui ne pourra pas être fixée au-delà de 14h30.

Carrés d'honneur.

- Il sera constitué de quatre jeux de 3 mètres sur 12 au minimum (si possible de 4 mètres sur 15) pour la pétanque et 4 mètres sur 24 mètres pour le jeu provençal. Ne pas oublier le mètre supplémentaire pour les jeux d'extrémité si le choix s'est porté sur 3 mètres de large.
- Le carré d'honneur sera ceinturé de barrières métalliques placées au minimum à 30 cm de la ligne de perte à la pétanque et à 1m au minimum de la ligne de perte pour le jeu provençal.
- Dans la mesure du possible, l'organisateur prévoira des plaquettes pour l'indication du nom des équipes et de l'évolution du score. Il pourra remédier à ce manque par l'annonce en fin de mène au micro de l'évolution du score.
- En accord avec le Comité Départemental et l'arbitre de la compétition, des cercles matérialisés peuvent être utilisés.
- Le carré d'honneur est vivement souhaité lors des championnats jeunes.

Eclairage.

- L'organisateur veille à prévoir un éclairage suffisant pour toutes les parties disputées en nocturne (au moins 16 jeux pour les grands championnats).

Arbitrage.

- Le championnat est arbitré par un ou plusieurs arbitres mandatés par la commission arbitrale départementale.
- L'arbitre est habilité à prendre toutes les décisions qu'il jugera utiles pour faire respecter le règlement officiel ainsi que les règlements annexes.

Tenues.

- **La tenue sportive homogène haut et bas** est obligatoire dès le début de la compétition. Les joueurs peuvent jouer indifféremment en tee-shirt, polo ou blouson à condition que l'identification du club soit clairement apposée.
- Les joueurs participant à un championnat régional BFC doivent revêtir une tenue sportive homogène (haut et bas).
- Le port du jean est interdit.
- Se référer aux dispositions fédérales en lien avec les tenues.

Commodités.

- L'organisateur devra, à proximité des terrains, mettre à disposition des compétiteurs des toilettes hommes et femmes et en assurer l'entretien pendant toute la durée du championnat.

Restauration.

- Pour les championnats régionaux qui débutent le matin, une restauration simple, rapide et peu coûteuse (16 € maximum) sera proposée aux joueurs, délégués du Comité Départemental et

arbitres. Elle pourra prendre soit la forme de repas pris sur place, soit organisée dans une salle des fêtes, un foyer ou de réservations dans un restaurant.

Buvette.

- L'organisateur proposera des consommations à prix raisonnables ainsi qu'une boisson pilote non alcoolisée au tarif préconisé par le Comité Départemental. (1€)
- L'organisateur veillera à installer la buvette (ou ses buvettes) suffisamment éloignée(s) des aires de jeux afin d'éviter toute gêne et nuisance sonore.

Protocole.

Personnalités locales.

- Le club organisateur aura la charge d'inviter les personnalités locales (maire, Conseil **Départemental**, responsable des sports...) à la remise des récompenses ou à un vin d'honneur prévu à une heure qui convient le mieux à leur emploi du temps.
- Il invitera la presse.

Récompenses à la charge du Comité Départemental.

- Prévoir la remise des récompenses à l'issue du championnat : coupes, trophées...
- Prévoir la dotation pour les championnats non qualificatifs (doublette vétérans, triplète mixte et tir de précision) Dans ces cas, les clubs paient leurs inscriptions, l'organisateur verse son forfait habituel et le Comité Départemental récompense chaque demi-finaliste du montant de 50 € par joueur/se en dotation ou en chèque : 8 joueurs en doublette vétérans et 12 joueurs en triplète mixte. Les catégories jeunes ne sont pas concernées car il n'y a pas d'engagement d'inscriptions.

Secours.

- Les organisateurs devront disposer d'un moyen d'appel rapide à un service de secours et avoir prévu une trousse de premiers soins.

3 : Contraintes financières.

Sont à la charge du club organisateur :

- L'indemnisation des arbitres suivant le barème du Comité Départemental : 40€ (1/2 journée), 70 € (la journée) et 0.30 € du kilomètre.
- La restauration et les boissons des responsables de la table de marque et du corps arbitral.
- Une boisson et un sandwich (ou pâtisserie) pour chaque compétiteur des catégories jeunes.
- Le versement au Comité Départemental d'un forfait de 1 euro par joueur participant au championnat (excepté les championnats jeunes).
- L'achat de fleurs destinées aux finalistes féminines ainsi que l'achat de toutes récompenses que l'organisateur souhaiterait offrir en complément de celles prévues par le Comité Départemental pour les finalistes.
- Le vin d'honneur à servir aux personnalités à la suite de la remise des récompenses aux champions et vice-champions.
- Selon les critères d'éloignement du délégué de son domicile et d'horaire tardif de fin de première journée, les frais d'hébergement seront pris en charge par le CD 39.

4 : Sponsorisation.

- La publicité des sponsors est autorisée mais elle doit être validée par le Comité Départemental qui se réserve le droit d'imposer d'autres partenaires comme la sponsorisation par des fabricants de boules.

5 : Manifestations annexes.

- Les manifestations annexes (concours complémentaires, concours de points, tombola...) sont laissées à l'entière initiative du club organisateur. Elles ne devront en aucun cas gêner les compétiteurs et les responsables de la table de marque. Prévoir un bureau et une sonorisation distincts.

Annexe A

DISPOSITIONS A PREVOIR POUR UN CHAMPIONNAT

CHAMPIONNAT	DUREE	HORAIRE DE DEBUT LE SAMEDI	HORAIRE DE DEBUT LE DIMANCHE	NOMBRE DE TERRAINS
Triplette Provençal	2 jours	8h30	8h30	30
Triplette Sénior	1 jour et demi	14h00	8h30	65
Triplette Promotion	1 jour et demi	14h00	8h30	30
Triplette Féminin	1 jour et demi	14h00	8h30	25
Triplette Mixte	1 jour et demi	14h00	8h30	60
Triplette Vétérans	1 jour	8h30 (Pas en Weeek-End)		30
Triplette Jeunes	1 jour	10h00		25
Doublette Provençal	2 jours	8h30	8h30	40
Doublette Sénior	1 jour et demi	14h00	8h30	120
Doublette Féminin	1 jour	8h30		40
Doublette Jeunes	1 jour		10h00	30
Doublette Mixte	1 jour et demi	14h00	8h30	90
Doublette Vétérans	1 jour	8h30 (Pas en Weeek-End)		40
Tête à Tete Séniors	1 jour et demi	14h00	8h30	150
Tête à Tête Féminin	1 jour	8h30		25
Tête à Tête Jeunes	1 jour	14h00		25
Tir de Précision	1 jour	8h30		Entre 5 et 6 pas de tir

Le nombre de terrains est donné à titre indicatif. D'autre part, certains championnats peuvent connaître un changement d'horaire, soit par décision du Comité Départemental, soit au regard des conditions de jeu (climat, éclairage, nombre d'équipes...) ou d'un événement particulier (élections, conditions d'accès au lieu de la compétition (accidents, bouchons, déviations...)).

En cas d'absence d'une équipe, il est appliqué les pénalités au bout d'un quart d'heure après la reprise et élimination totale de cette formation au-delà d'une heure. S'il s'agit de l'absence de deux équipes qui s'affrontent au moment de la coupure de midi, l'élimination des deux formations intervient au bout d'un quart d'heure après la reprise imposée par l'arbitre, étant considéré qu'il s'agit là d'un cas de connivence comme le prévoit le règlement. (art 31 et 34)

Annexe B

CONSTITUTION DES EQUIPES POUR LES QUALIFICATIFS AUX CHAMPIONNATS DU JURA

CHAMPIONNATS EN TRIPLETTE

Triplette senior Pétanque et promotion	Sénior	Appartenance au même club	Un joueur non européen autorisé
Triplette Sénior Provençal	Sénior	Triplette Homogène au Chtp du Jura	Un joueur non Européen autorisé
Triplette Féminin	Sénior	Appartenance au même club	Une joueuse non Européenne autorisée
Triplette Junior	Junior ou Cadet	Triplette mitigée autorisée	Championnat du Jura
Triplette Cadet	Cadet ou Minime	Triplette mitigée autorisée	Championnat du Jura
Triplette Minime	Minime ou Benjamin	Triplette mitigée autorisée	Championnat du Jura
Triplette Benjamin	Benjamin	Triplette mitigée	Championnat du Jura
Triplette vétérans	Vétérans 60 ans et plus	Appartenance au même club	Un joueur non Européen autorisé

CHAMPIONNATS EN DOUBLETTE

Doublette Sénior Pétanque	Sénior	Appartenance au même club	Un joueur non européen autorisé
Doublette Sénior Provençal	Sénior	Appartenance au même club	Un joueur non Européen autorisé
Doublette Féminin	Sénior	Appartenance au même club	Une joueuse non Européenne autorisée
Doublette Mixte	Sénior ou Junior	Appartenance au même club	Un joueur non Européen autorisé
Doublette Junior	Junior ou Cadet	Doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette Cadet	Cadet ou Minime	Doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette Minime	Minime ou Benjamin	Doublette mitigée autorisée	Pas de championnat de France
Doublette Benjamin	Benjamin	Doublette mitigée	Pas de championnat de France
Doublette vétérans	Vétérans 60 ans et plus	Appartenance au même club	Pas de championnat de France

CHAMPIONNATS TÊTE-À-TÊTE

Tête à Tête Sénior	Sénior	Joueur de nationalité Européenne
Tête à Tête Féminin	Sénior	Joueuse de nationalité Européenne
Tête à Tête Junior	Junior ou cadet	Pas de championnat de France
Tête à Tête Cadet	Cadet ou Minime	Pas de championnat de France
Tête à Tête Minime	Minime au Benjamin	Pas de championnat de France
Tête à Tête Benjamin	Benjamin	Pas de championnat de France
Tir de Précision SM, SF, JM, JF	Joueur/Joueuse de nationalité Européenne	

Le présent cahier des charges d'organisation d'un championnat départemental est approuvé le **30 novembre 2019**. Il est réactualisé en tenant compte des nouvelles mesures fédérales et des aménagements pris par le Comité Départemental du Jura.

Le Président du CD 39

Paulo DE BASTOS

Le secrétaire Général

Michel PERRUSSEL